



ONDRP

OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

Victimation 2016 et perceptions de la sécurité

Résultats de l'enquête Cadre de vie et sécurité 2017



INHESJ

INSTITUT NATIONAL
DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Avant propos

Lorsque dans les années 70 les américains s'interrogent sur la nécessité de concevoir un nouveau dispositif de mesure de la délinquance, ils partent d'un double constat: les données administratives sur les infractions enregistrées par les services de police ne reflètent pas la réalité de la criminalité car de nombreuses victimes ne déposent pas plainte et ces mêmes données sont très dépendantes des pratiques d'enregistrement variables dans le temps et dans l'espace.

Ils en concluent toutefois que les victimes ne déposant pas plainte n'en sont pas moins des victimes qui doivent être prises en compte dans tout bilan de la délinquance. C'est ainsi qu'ils vont mettre au point un procédé statistique qui permet de les dénombrer à travers la réalisation d'une enquête en population générale comportant des questions sur les atteintes subies au cours du passé récent et qu'on appellera enquête de victimation.

C'est pourquoi, comme le répète depuis 13 ans l'ONDRP, pour effectuer un bilan annuel de la délinquance subie par les personnes physiques (violences, menaces, vols, tentatives de vol, actes de vandalisme ou encore fraudes à la carte bancaire), il est indispensable de ne pas s'en tenir aux seules statistiques sur les procédures rédigées par les services de police et les unités de gendarmerie. Il faut interroger chaque année les personnes à ce sujet.

Après les Etats-Unis en 1973, l'Angleterre et le Pays de Galles se sont dotés d'un tel dispositif en 2001, lorsque l'enquête « British Crime Survey » qui existait depuis 1981 est devenue annuelle. De même, dernièrement, l'Organisation des Nations Unies a aidé le Mexique à se doter d'un outil statistique de ce type, sachant que d'autres pays

comme l'Australie ou l'Afrique du Sud ont depuis quelques années relancé des enquêtes de victimation antérieures sur un rythme annuel.

En France métropolitaine, l'enquête annuelle de victimation, ou enquête « Cadre de vie et sécurité » est conduite par l'Insee et l'ONDRP depuis 2007, et en collaboration avec le SSMsi depuis 2014. Ainsi, contrairement aux pays qui ne disposent que des statistiques sur les faits constatés par les forces de de sécurité, en France, on peut s'appuyer sur les résultats de l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » pour étudier l'évolution des principaux phénomènes de délinquance visant les personnes physiques ou leurs biens.

Chaque année, au mois de décembre, l'ONDRP diffuse les premières tendances extraites de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » dont la collecte a eu lieu en début d'année. C'est l'occasion de prendre connaissance des évolutions les plus récentes en matière de violences physiques ou sexuelles, de menaces ou injures, de vols ou tentatives, ou encore d'actes de vandalisme.

C'est l'objet de ce nouveau recueil qui tente de concilier plusieurs impératifs, rigueur méthodologique, concision et clarté. Un exercice de style qui, on l'espère, permettra au plus grand nombre d'accéder aux tendances les plus récentes de la victimation, et ainsi de pouvoir pendant les 12 mois qui viennent disposer des informations statistiques les plus pertinentes dans le domaine de la délinquance contre les personnes et les biens.

Stéfan Lollivier

*Inspecteur général de l'Insee
Président du conseil d'orientation de l'ONDRP*

Sommaire

Synthèse générale CVS 3

Présentation de l'enquête 5

PARTIE 01: 11

Les atteintes aux biens

Les atteintes aux résidences 13

Les atteintes aux véhicules 26

Les vols personnels 38

Les débits frauduleux 46

PARTIE 02: 51

Les atteintes aux personnes

Les violences non physiques 53

Les violences physiques et sexuelles 62

PARTIE 03: 81

Les perceptions de l'insécurité et l'observation de phénomènes de délinquance

Synthèse générale

Le bilan annuel de la victimation proposé dans ce recueil permet de prendre connaissance des dernières tendances disponibles sur les atteintes aux biens, les atteintes aux personnes ainsi que les perceptions en matière de sécurité.

Les indicateurs de victimation en baisse

Les résultats présentés pour l'année 2016 permettent en premier lieu de confirmer un certain nombre de tendances à la baisse de plusieurs indicateurs à moyen ou à long terme. Sur le moyen terme, on assiste, en effet, à une baisse confirmée du nombre de victimes de cambriolages et tentatives de cambriolage depuis 2014, une baisse des vols avec violences ou menaces depuis 2013 et une baisse des violences physiques (hors ménage) entre 2015 et 2016. Sur le plus long terme, le nombre de victimes de vandalisme de logement se stabilise depuis 2014 après une baisse observée à partir de 2009, les vols de voitures ont également fortement baissé jusqu'en 2011 et sont restés stables à un niveau bas depuis. Enfin, les vols sans violence marquent une tendance à la baisse depuis 2006.

Les indicateurs stables depuis 2006

Plusieurs indicateurs de victimation restent stables depuis la première enquête « Cadre de vie et sécurité ». C'est le cas, pour les atteintes aux biens, les vols sans effraction dans les résidences principales et les vols de deux-roues à moteur. Concernant les atteintes aux personnes, les menaces et les injures ne connaissent pas de variation notable sur l'ensemble de la période étudiée.

Les indicateurs en hausse

Seuls deux indicateurs s'inscrivent dans une hausse de long terme. Les débits frauduleux sur comptes bancaires sont en forte hausse depuis 2010. En matière d'atteintes aux biens, les vols et tentatives de vol de vélos sont, dans une moindre mesure, en augmentation quasi-constante depuis 2010. Malgré une baisse plus ou moins générale des indicateurs de victimation, les deux indicateurs d'insécurité recensés dans l'enquête CVS, à savoir

l'insécurité au domicile et dans le quartier sont en hausse en 2016 par rapport à l'année précédente et restent ainsi à un niveau élevé sur l'ensemble de la période 2007-2017. Dans un contexte fortement marqué par les attaques terroristes en France et en Europe, le terrorisme et les attentats deviennent, dans l'enquête CVS le problème de société le plus préoccupant pour les français, devant le chômage pour la première fois depuis 2006.

Des taux de plainte toujours très inégaux selon les atteintes

De manière structurelle l'enquête CVS permet de mettre en évidence des taux de plainte variables selon le type de victimation. Les atteintes aux biens des ménages et notamment les vols, sont celles pour lesquelles les taux de plainte sont les plus élevés (supérieurs à 75% pour les cambriolages, les vols de voitures ou de deux-roues à moteur). Les vols personnels, avec ou sans violence font l'objet d'une plainte dans environ 35% à 45% des cas. Les violences personnelles, qu'elles soient physiques ou non (menaces, injures) sont suivies d'une plainte dans moins de 30% des cas. Ce taux tombe à moins de 15% lorsqu'il s'agit de violences sexuelles ou de violences dans le ménage et au sein du couple.

Les tendances des violences sexuelles ne sont pas présentées dans ce recueil en raison de modifications techniques qui ont pu impacter les évolutions des indicateurs relatifs à ces atteintes dans l'enquête menée en 2017. (voir *Présentation de l'enquête* en p.5)

Présentation de l'enquête

Depuis 2007, la France est dotée d'un dispositif d'enquêtes de victimation. Intitulée « Cadre de vie et sécurité », l'enquête est conduite chaque année par l'Insee, en partenariat étroit avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Depuis 2014¹, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSi) est également associé au pilotage, à la conception et à l'exploitation de cette enquête.

Les objectifs du dispositif sont communs à ceux des grandes enquêtes nationales de victimation dont il s'est inspiré, l'enquête américaine NCVS et l'enquête CSEW de l'Angleterre et du Pays de Galles. Ils figurent dans un arrêté daté du 30 janvier 2007². Son article 2 précise que « cette enquête a pour objectifs d'évaluer la prévalence des différentes catégories de victimation au cours des deux années précédant l'enquête et leur répartition selon différents critères socio-démographiques ainsi que de mesurer la perception du risque de victimation, les effets de la victimation et des craintes liées à la délinquance sur le comportement des ménages ».

L'interrogation directe d'un échantillon de la population permet d'estimer des nombres de victimes pour les principales formes d'atteintes à la personne ou aux biens. Ce mode de collecte s'avère incontournable en matière de mesure de la délinquance car il s'adresse à l'ensemble des victimes, qu'elles aient ou non signalées aux autorités les faits subis.

Les estimations fournies par l'enquête ainsi que l'analyse de leurs variations s'effectuent dans un cadre méthodologique qui est rappelé dans le présent chapitre. La connaissance de ces éléments permet d'éclairer sur la nature des données de victimation.

[1] Date de sa création.

[2] Abrogé le 28 septembre 2014 sans pour autant modifier les objectifs de l'enquête.

➤ LE CHAMP DE L'ENQUÊTE

Depuis 2007, l'enquête a lieu en France métropolitaine au premier semestre. Le bilan annuel que permet le dispositif «Cadre de vie et sécurité» se rapporte donc au territoire métropolitain. Il a été étendu aux DOM ponctuellement (La Réunion en 2011 puis la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe en 2015). Les résultats les plus récents sur les DOM sont présentés dans une étude de l'Insee publiée début 2017³.

L'enquête est réalisée dans le cadre d'un entretien en face à face⁴ auprès d'un échantillon représentatif d'environ 16 000 ménages répondants⁵. Ces ménages sont dits «ordinaires» au sens des enquêtes de l'Insee. Ce qualificatif signifie qu'ils sont composés de personnes qui partagent la même résidence principale, que ces personnes aient des liens de parenté et qui ont un budget commun ou non. Sont exclues de l'enquête les personnes vivant en résidence, en habitation mobile, placées en institution, ainsi que les personnes sans domicile fixe.

➤ UN PROTOCOLE D'ENQUÊTE SUR MESURE

Déployer le spectre des atteintes dont est victime une partie de la population demande à prendre en compte les spécificités propres à chacune d'entre elles. En effet, devant le champ élargi de la victimation et de l'insécurité, appréhender les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes au cours de leur passé récent (deux années civiles précédant l'enquête) ainsi que leurs opi-

nions en matière de sécurité nécessite d'adapter le protocole d'enquête aux différents types d'atteintes, selon qu'elles visent les personnes ou les biens.

Le questionnement sur les éventuelles atteintes aux résidences ou aux véhicules s'adresse à des personnes représentant leur ménage (se faisant ainsi parfois le relai d'événements qu'elles n'ont pas nécessairement vécu personnellement). Le recueil d'informations sur les vols personnels, les violences physiques, sexuelles ou verbales nécessite d'interroger directement la victime.

À cette première partition, s'ajoute une deuxième liée à la nature extrêmement sensible de certaines atteintes. Le dispositif se compose en conséquence de trois questionnaires : un questionnaire ménage (QM), un questionnaire individuel en face-à-face (QI) et un questionnaire individuel auto-administré (QAA) :

Le QM s'adresse à un adulte du ménage, généralement la personne de référence⁶ ou un membre du groupe de référence au sujet de la qualité de l'environnement du logement, des intrusions, des vols, des dégradations de véhicules ou du logement éventuellement subis.

Le QI s'adresse à un individu du ménage désigné par tirage au sort⁷ parmi les personnes ayant 14 ans et plus. Il aborde des questions d'opinion sur le quartier, et interroge sur les vols ou tentatives de vols, les violences physiques, les menaces ou injures hors ménage éventuellement subis, l'insécurité dans le quartier ainsi que les phénomènes liés à la drogue ou à l'alcool.

[3] Burricand, C. et Jamet, L., «Davantage de vols et d'actes violents en Guadeloupe et Guyane qu'en métropole», Insee Première n°1632, Janvier 2017.

[4] Ce mode de passation signifie qu'un enquêteur se rend au domicile du répondant afin de lui poser les questions oralement.

[5] Pour environ 23 000 ménages tirés au sort.

[6] La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

[7] La procédure choisie est le tirage au sort par rapport à la date anniversaire des personnes. Est désignée, par le tirage, la personne dont l'anniversaire est le plus proche du 1er janvier.

Le QAA s'adresse à la personne tirée au sort pour le QI sous condition qu'elle soit âgée de 18 ans au moins au jour de l'enquête et de moins de 77 ans au 31 décembre de l'année d'enquête. Il interroge les répondants au sujet des violences dites sensibles : violences sexuelles hors ménage, violences physiques et/ou sexuelles intra ménage et violences psychologiques de la part d'un conjoint ou ex-conjoint (c'est-à-dire d'une personne vivant dans le même logement au moment de l'enquête). Pour des raisons de confidentialité, ce questionnaire est administré par l'enquêté de façon autonome (l'enquêté prend connaissance des questions et il y répond sans l'intervention d'une tierce personne)⁸.

➤ REPRÉSENTATIVITÉ, PRÉCISION ET SUBJECTIVITÉ

Afin de restituer l'exposition de l'ensemble de la population résidente en France métropolitaine à certaines formes de délinquance, de décrire les caractéristiques des victimes et des actes, d'identifier les comportements de report, il est indispensable que l'échantillon⁹ soit représentatif de la population de référence, en l'occurrence les ménages ordinaires métropolitains et leurs membres de 14 ans et plus ou de 18 à 76 ans. Cette représentativité est assurée par l'affectation d'une contribution numérique variable, un poids¹⁰, à chacun des ménages ou individus interrogés.

Il est le résultat d'un calcul en trois étapes : on détermine la probabilité de tirage, on corrige la non-réponse puis on effectue ensuite un calage sur la structure de la population étudiée, connue à partir des grandes enquêtes de l'Insee, les enquêtes de recensement et l'enquête Emploi.

Les données exprimées en tenant compte du poids sont dites pondérées. Elles permettent d'estimer les nombres de victimes et leur part au sein de la population, ou taux de victimation. Ces grandeurs sont estimées avec une précision due aux aléas du tirage au sort et à la taille de l'échantillon interrogé. Les nombres et les taux extraits de l'enquête fournissent ainsi des ordres de grandeur qui ne doivent aucunement être considérés comme des données exactes.

Par ailleurs, le propre d'une enquête de victimation est de faire reposer les résultats sur les déclarations des enquêtés. La perception des personnes interrogées devient ainsi un élément qui participe pleinement à l'enquête.

➤ ÉVOLUTION DU QUESTIONNAIRE 2017 SUR LES VIOLENCES SEXUELLES

Une condition impérative permettant d'effectuer des mesures de variations est la continuité du questionnaire. En 2017, soit lors de la 11^e enquête « Cadre de vie et sécurité », le questionnement sur une atteinte a été modifié. Cette démarche assumée par l'Insee, l'ONDRP et le SSMSi visait à harmoniser le questionnement sur les violences sexuelles, c'est-à-dire à utiliser les mêmes termes lors des deux questions évoquant ce type d'actes.

L'évolution des nombres estimés de victimes de violences sexuelles doit être interprétée avec précaution. Plusieurs facteurs peuvent avoir impacté les résultats de l'enquête 2017. La formulation des questions permettant de recenser les victimes d'agression sexuelle dans l'enquête CVS a été modifiée dans la dernière enquête, pouvant ainsi conduire à une rupture de la série historique. Parallèlement à ces rup-

[8] Le questionnaire auto administré existe dans une version française et dans une version « allégée » en langue étrangère (arabe, allemande, anglaise, portugaise et turque notamment) jusqu'à l'enquête 2016. Depuis 2017, la version complète de questionnaire est disponible en langue étrangère.

[9] Les échantillons annuels de CVS sont tirés dans deux bases de sondage, un échantillon maître issu du recensement et un échantillon foyers fiscaux.

[10] Le poids des individus est lui déterminé par un certain nombre de caractéristiques socio-démographiques des individus.

tures « techniques », l'augmentation réelle du phénomène peut s'être traduite par une augmentation de l'indicateur présenté. Face à ces incertitudes concernant la hausse observée des indicateurs de violences sexuelles et dans l'attente des résultats de l'enquête CVS 2018, l'ONDRP préconise de ne pas commenter la hausse estimée des violences sexuelles au sein du ménage et hors ménage. Des analyses plus approfondies permettront alors de déterminer si cette augmentation reflète une véritable hausse du phénomène criminel ou résulte de changements méthodologiques.

Pour les violences sexuelles hors ménage, jusqu'en 2016, les victimes déclarées étaient celles ayant répondu positivement à la question : « En [N-2] ou [N-1] (Note de l'auteur : l'année dernière ou l'année précédente), en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous oblige à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle tente de le faire ? ». À partir de 2017, la question est posée ainsi : « En [N-2] ou [N-1], en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous impose des attouchements sexuels ou un rapport sexuel non désiré, ou qu'elle tente de le faire en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? ».

Pour les violences sexuelles intra ménage, jusqu'en 2016, les victimes déclarées étaient celles ayant répondu positivement à la question : « En dehors de ces épisodes de violences (Note de l'auteur : les violences physiques déclarées précédemment), est-il arrivé en [N-2] ou [N-1] qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non-désiré, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? ». À partir de 2017, la question est posée comme suit : « En dehors de ces épisodes de violences, est-il

arrivé en [N-2] ou [N-1] qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non-désiré ou qu'elle tente de le faire, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? ».

➤ PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

Pour la plupart des fiches, l'analyse de la tendance (qui compose la première partie de chaque fiche) repose sur une mesure annuelle de la prévalence. La prévalence annuelle est obtenue en rapportant à la population interrogée le nombre de personnes s'étant déclarées victimes au cours de l'année précédant l'enquête. Pour des raisons de taille d'échantillon, la partie tendance des fiches portant sur l'exploitation du questionnaire auto-administré (fiches n°14 à 16) repose sur une période de victimation de deux ans.

En deuxième partie de chaque fiche sont proposés des résultats structurels sur les atteintes. Pour des raisons de taille d'échantillon, la base d'étude varie :

Elle est constituée des résultats cumulés des exercices 2012 à 2017 pour la plupart des fiches. Cette période, assez longue pour offrir des résultats exploitables statistiquement, est représentative de la période récente.

Afin de disposer d'un échantillon plus large, les fiches issues de l'exploitation du questionnaire auto-administré reposent sur une base d'étude constituée des résultats cumulés des exercices 2008 à 2017.

La taille de l'échantillon le permettant, les fiches de la partie 3 proposent directement les résultats de la dernière enquête. C'est également le cas pour la fiche n°10 relative aux débits frauduleux sur comptes bancaires.

01

Les atteintes aux biens

Les atteintes aux résidences

Les atteintes aux véhicules

Les vols personnels

Les débits frauduleux

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) permet de mesurer la prévalence¹ de certaines atteintes aux biens dont sont victimes les ménages français. Le recensement de ces atteintes est effectué auprès des ménages ordinaires résidant en France métropolitaine et auprès des personnes âgées de 14 ans et plus appartenant à ces ménages au moment de l'enquête.

Ainsi, la partie dédiée aux atteintes aux biens de l'enquête couvre différentes victimations visant les résidences principales telles que les cambriolages, les vols sans effraction et les actes de vandalisme ainsi que les vols dans les résidences secondaires. Sont également abordés les vols de véhicules appartenant aux ménages (voitures, deux-roues à moteur et vélos) de même que les actes de vandalisme sur les voitures. Pour toutes ces atteintes nous proposons dans cette première partie une estimation du nombre de ménages victimes de chaque atteinte ainsi que des éléments descriptifs des victimes, des lieux, du déroulement des faits. Sont aussi abordées les suites données à ces atteintes, notamment en termes de dépôt de plainte.

De manière indépendante, les personnes de 14 ans et plus sont interrogées sur les vols personnels dont elles ont pu être victimes, que ceux-ci soit accompagnés de violences ou non. Le principe d'exclusion qui prévaut dans l'enquête CVS conduit à ne pas recenser dans les vols personnels les vols de biens ayant eu lieu au cours d'un cambriolage ou d'un vol de véhicule (*voir «Présentation de l'enquête»*).

Enfin, depuis 2011, et face à un phénomène de plus en plus important, l'enquête CVS intègre un module portant sur les débits frauduleux sur compte bancaire dont ont pu être victimes les ménages. Ce module, au-delà du recensement du nombre de victimes, permet, entre autres, d'identifier l'usage du débit effectué de manière illégale, le mode opératoire de l'auteur, le montant du ou des débits effectués ainsi que les suites données par les victimes à ces atteintes.

Sur l'ensemble de ces atteintes, l'enquête CVS permet de suivre le nombre annuel de victimes déclarée mais également, dans une approche plus structurelle, d'apporter des informations sur les profils des victimes, le déroulement des faits et sur les conséquences de ces derniers. Cette première partie propose un premier panorama de ce qu'offre le dispositif d'enquête de victimation en France sur le sujet.

À vocation généraliste, les résultats présentés dans ce recueil ne peuvent toutefois pas couvrir l'intégralité des informations contenues dans l'enquête, ni se substituer à des études approfondies. Quand elles sont disponibles, nous en proposons la référence au lecteur.

[1] La prévalence d'une atteinte est obtenue en rapportant à la population considérée, le nombre de victimes dans cette population.

Les atteintes aux résidences

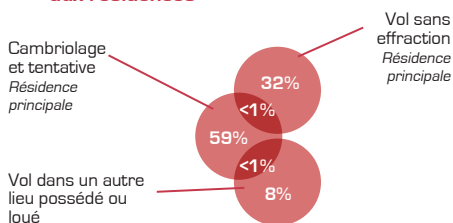
Cette première section est consacrée aux atteintes visant les logements et propriétés possédés ou loués par les ménages. Quatre types d'atteintes aux logements sont abordés dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » : les cambriolages de résidences principales, les vols sans effraction de résidences principales, le vandalisme de la résidence principale et les vols dans les résidences secondaires et les autres lieux possédés ou loués. Le recensement des victimes se fait au travers de questions génériques permettant de dénombrer les ménages ayant été la cible d'atteinte envers un logement ou une propriété possédée ou louée. Les questions de recensement des atteintes sont non-exclusives de sorte qu'un ménage peut déclarer avoir été victime de plusieurs types d'atteintes. Les ménages s'étant déclarés victimes sont invités à répondre à des questions spécifiques à chaque forme d'atteinte. Elles permettent aux victimes de détailler les circonstances des actes et portent notamment sur le déroulement du dernier fait subi, les conséquences et les suites données à l'atteinte.

En 2016, on estime à 784 000 le nombre de ménages ayant été victimes d'au moins un vol avec ou sans effraction de la résidence principale ou d'un autre lieu possédé ou loué (2,7 % des ménages résidant en France métropolitaine). Ce nombre de victimes est en baisse depuis 2013 et significativement inférieur au nombre moyen de victimes estimé entre 2013 et 2016 (866 000 en moyenne chaque année).

En 2016 près de 60 % des victimes ont été victimes uniquement de cambriolages ou de tentatives de cambriolage de leur résidence principale (461 000), près d'un tiers a été victimes uniquement de vols sans effraction dans leur résidence principale (253 000) et environ 8 % victimes de vols avec ou sans effraction dans un autre lieu possédé ou loué (61 000) [résidence secondaire, autre bien immobilier]. Les cas de ménages victimes de plusieurs types

d'atteintes de leur logement sont extrêmement rares et représentent environ 1 % des victimes (<10 000) (voir schéma). On estime, par ailleurs, que 668 000 ménages ont été victimes de vandalisme de leur résidence principale au cours de l'année 2016. Ce nombre n'est pas statistiquement différent de ceux estimés depuis 2014. En revanche le nombre de victimes en 2016 est significativement inférieur à celui observé en 2012 et 2013.

Schéma de la répartition des atteintes aux résidences



N°1

Les cambriolages de résidences principales

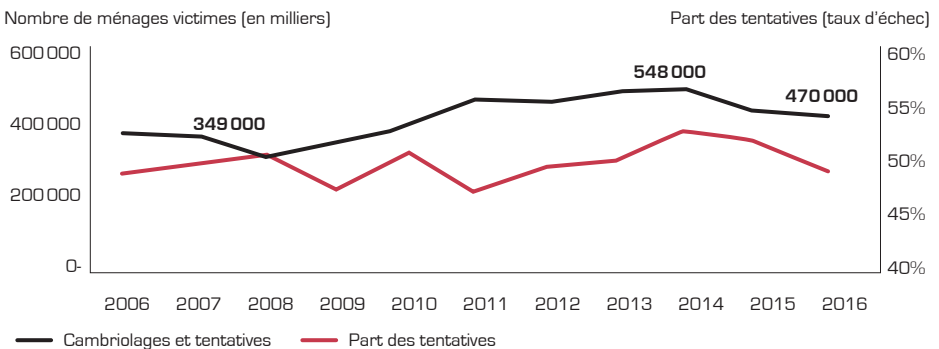


1,6%
des ménages victimes
EN 2016

En 2016, le nombre de ménages victimes de cambriolage et de tentative de cambriolage s'établit à 470 000 (1,6% des ménages) et confirme ainsi la baisse amorcée en 2015. La part des tentatives est relativement stable sur l'ensemble de la période et oscille autour de 50%.

Le taux de victimation est plus élevé dans les villes de plus de 20 000 habitants, dans lesquelles la proportion de ménages victimes est estimée à 2,2% contre 1,4% dans les villes de moins de 20 000 habitants et les communes rurales. Suite à un cambriolage ou une tentative de cambriolage, les victimes portent plainte dans environ 57% des cas.

Nombre de ménages victimes de cambriolage et part des tentatives



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSi, 2007-2017.
Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

La baisse des cambriolages et tentatives de cambriolage amorcée en 2015 se poursuit en 2016 et s'établit à un niveau significativement plus faible qu'en 2014, année au cours de laquelle on estimait à près de 550 000 le nombre de ménages victimes de cette atteinte. En 2016 on estime à 470 000 le nombre de ménages victimes de cambriolage et tentative de cambriolage en France métropolitaine, soit 1,6% des ménages résidents.

Cette baisse sur deux années fait suite à une augmentation ininterrompue entre 2008 et 2014, période au cours de laquelle le nombre annuel de victimes avait augmenté de plus de 50%. Bien qu'en baisse, le niveau atteint en 2016 reste toutefois plus élevé que le niveau le plus bas de la période enregistré, en 2008 (349 000 ménages victimes). Dans environ 50% des cas, les tentatives ne sont pas suivies de vol dans le logement. Cette proportion est relativement stable depuis 2006.

> ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

La proportion moyenne de ménages victimes (1,6% en 2016) masque cependant des écarts entre différentes catégories de population. En effet, si l'on prend en considération les différentes caractéristiques des ménages et de leur environnement, les taux de victimation sont hétérogènes.

La proportion de victimes est plus élevée chez les ménages résidant en maison, indépendante ou mitoyenne, que chez ceux résidant en appartement. Pour les premiers, le taux est estimé à 1,9% entre 2012 et 2016, contre 1,7% chez les seconds. Parallèlement, les ménages dont le revenu est supérieur au revenu médian ont un taux estimé à 2,1% contre 1,6% pour les ménages dont le revenu est inférieur au revenu médian. De même, on observe des

proportions de victimes plus élevées parmi les ménages résidant dans les communes de plus de 20 000 habitants que dans les autres. En moyenne entre 2012 et 2016 ce sont 2,2% des ménages qui ont été victimes dans les villes de plus de 20 000 habitants contre 1,4% dans les autres.

EN CHIFFRES



À NOTER

« Un logement victime d'un cambriolage à une probabilité **6 FOIS SUPÉRIEURE** à un autre d'être à nouveau victime. »

ONDRP, Grand angle n°40

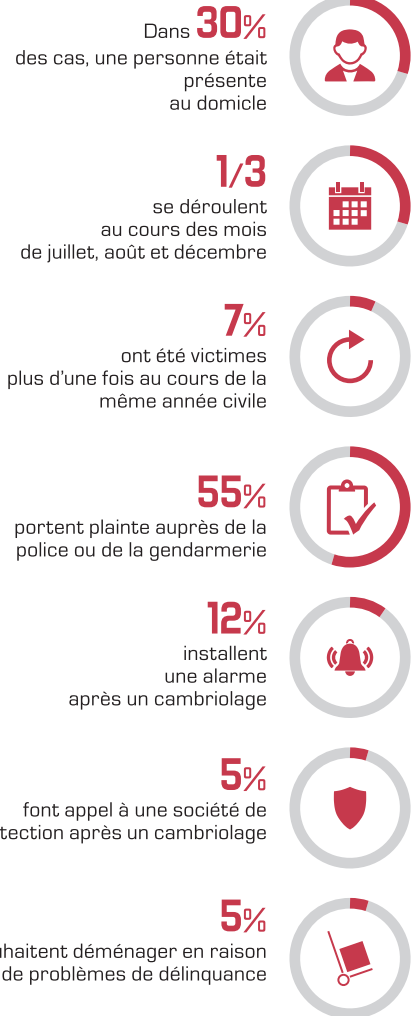
> CONTEXTE ET DÉROULEMENT DES CAMBRIOLAGES

Les cambriolages et tentatives ont majoritairement lieu durant les mois d'été ainsi qu'en fin d'année. Les mois de juillet, août et décembre concentrent environ un tiers des cambriolages sur l'année¹. Dans environ 30% des cas de cambriolage ou tentative, une personne est présente au domicile. En moyenne entre 2011 et 2016 environ 7% des ménages victimes l'ont été plus d'une fois au cours de la même année civile. Lors d'un cambriolage les modes d'entrée privilégiés dans le logement sont une porte (61%) ou une fenêtre (26%)². Dans 73% des cas, c'est le logement-même qui est ciblé par le cambrioleur, plus rarement une dépendance attenante telle que la cave ou le grenier (15%) ou le jardin (5%).

> LES SUITES ET CONSÉQUENCES DU CAMBRIOLAGE

Suite à un cambriolage ou une tentative de cambriolage, 55% des victimes portent plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. Cette proportion est plus élevée pour les victimes de cambriolage que pour les victimes de tentative. Un cambriolage ou une tentative de cambriolage engendre fréquemment des réactions de la part des victimes, notamment en ce qui concerne la protection du logement et les habitudes de vie. Dans 66% des cas, les victimes se sentent très préoccupées par le risque d'être à nouveau cambriolées et, dans 50% des cas, elles changent leurs habitudes afin de mieux assurer la sécurité du logement (rester plus souvent au domicile, simuler une présence, demander à un voisin de surveiller le domicile).

EN CHIFFRES



[1] La datation des faits, bien que demandée précisément dans l'enquête, est toutefois sujette à des approximations liées à l'effet mémoire. Il est possible que des faits s'étant déroulés en début d'année civile soient moins bien situés dans le temps que les faits les plus récents.

[2] Plus rarement, l'auteur entre en escaladant un balcon, une clôture ou une grille (17%) ou en utilisant une fausse clé ou une clé obtenue frauduleusement (3%).

Plus rarement, le ménage installe des dispositifs de sécurité, tels qu'une alarme (12%), une caméra de surveillance (7%) ou fait appel à une société de surveillance (5%). 5% des victimes évoquent également le souhait de déménager en raison de problèmes de délinquance dans leur quartier, contre 1% chez les ménages non victimes.

tentative ou d'un cambriolage « réussi », c'est-à-dire étant allé jusqu'au vol. Ainsi, on estime à 71% la proportion de ménages ayant porté plainte suite à un cambriolage « réussi » et 74% le taux de déclaration à une assurance contre seulement 32% dans le cas d'une simple tentative.

> UN TAUX D'ÉCHEC ÉLEVÉ

Les cambriolages sont définis comme des entrées par effraction suivies de vol dans un logement ou dans ses dépendances. Ainsi, une tentative d'effraction ou une effraction non-suivie de vol sera considérée comme une tentative de cambriolage, la proportion de tentative pouvant être assimilée à un taux d'échec. Le taux d'échec pour les cambriolages est estimé autour de 50% et est relativement stable depuis 2007.

Le comportement des victimes, notamment en termes de plainte et de déclaration du sinistre à une société d'assurance, est très différent selon que le ménage a été victime d'une

POUR EN SAVOIR +

- > **Les caractéristiques des cambriolages de la résidence principale**, *Grand angle 22*
- > **Les équipements de sécurité des logements**, *FlashCrim' n°10*
- > **Les objets les plus dérobés lors de cambriolages**, *FlashCrim' 9,*
- > **Mesure de l'exposition aux cambriolages**, *Grand angle 39*
- > **Le rôle des éléments de sécurité face aux cambriolages**, *Grand angle 40*

Hors-champ sur...

... Les vols dans les résidences secondaires

Entre 2011 et 2016, chaque année en moyenne, plus de 90 000 ménages ont été victimes de vol ou de tentative de vol (avec ou sans effraction) dans une résidence secondaire ou un autre lieu possédé ou loué (jardin privatif, terrain avec caravane ou mobile-home, etc.), soit environ 2,3% des ménages concernés.

Dans 43% des cas décrits par les ménages, c'est une résidence secondaire qui a été ciblée et dans 57% des cas un terrain ou un autre bâtiment. Quel que soit le type de lieu visé, dans 70% des cas, le vol est effectif et des objets ont été dérobés par l'auteur.

Suite à ces vols ou tentatives, plus de la moitié des victimes ne se déplacent pas au commissariat de police ou à la gendarmerie et seulement 38% portent formellement plainte. Notons également que plus de 40% des victimes ont déclaré ne pas être couvertes par leur assurance contre ce risque.

N°2

Les vols sans effraction dans les résidences principales

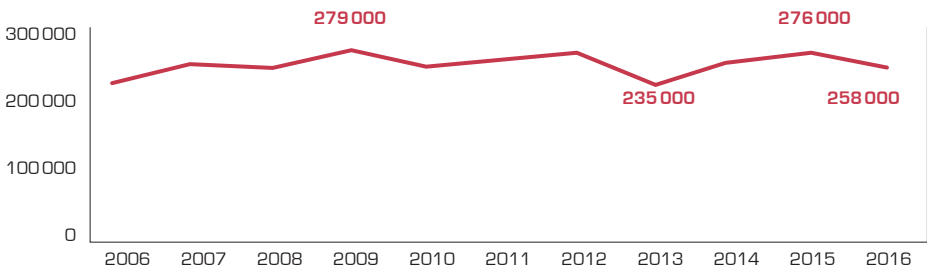
0,9%
des ménages victimes
EN 2016



En 2016, on estime que 258 000 ménages ont été victimes de vol sans effraction dans leur résidence principale (0,9% des ménages). Ce nombre est globalement stable depuis 2006 et proche de la moyenne sur cette période (261 000 ménages victimes chaque année en moyenne).

Cette forme d'atteinte touche davantage les maisons que les appartements. On estime à 1,1% la part des ménages résidant en maison ayant été victimes de tels vols contre 0,7% chez ceux résidant en appartement. Suite à un vol sans effraction dans la résidence principale, seules 26% des victimes portent plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

Nombre de ménages victimes de vol sans effraction au sein de la résidence principale



Taux appartements **0,7%**

Taux maisons **1,1%**

Contrairement aux cambriolages, les atteintes recensées dans cette fiche sont des vols qui ont fait suite à une entrée sans effraction dans la résidence principale des ménages. Le nombre de ménages victimes de tels vols est relativement stable depuis 2006.

On estime en moyenne à 261 000 le nombre de ménages victimes chaque année. En 2016, on estime que 258 000 ont été victimes soit 0,9% des ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

> ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

Dans l'ensemble, les proportions de victimes sont plus importantes chez les ménages résidant en maison que chez ceux résidant en appartement.

Chez les premiers, la proportion de victimes de vol sans effraction est estimée à 1,1% contre 0,7% chez les seconds. En revanche, aucune différence majeure n'apparaît entre les victimes en fonction de leur niveau de revenu, du type de ménage ou de la taille de l'unité urbaine dans laquelle se trouve la résidence.

> CONTEXTE ET DÉROULEMENT

Les vols sans effraction sont différents des cambriolages à plusieurs égards. Ils ont majoritairement lieu hors du logement des victimes : 38% dans le jardin, 25% dans une dépendance du logement. Reste 37% qui ont lieu dans le logement. À titre de comparaison, les cambriolages avec effraction touchent directement le logement dans 73% des cas.

Toutes les habitations n'étant pas dotées de parties extérieures, ces proportions diffèrent naturellement fortement entre les maisons et les appartements.

EN CHIFFRES

1,1%
des ménages résidant en maison ont été victimes de vol sans effraction



dans **50%**
des cas le vol est commis dans le jardin



environ **50%**
des vols se produisent au cours des mois de juillet, août, septembre et décembre



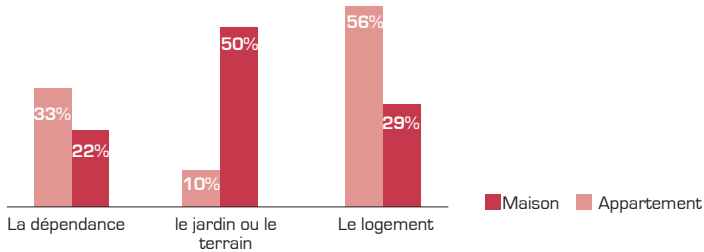
7%
des ménages victimes l'ont été plus d'une fois au cours de la dernière année civile



À NOTER

Dans environ **10% DES VOLS SANS EFFRACTION, UN VÉLO EST VOLÉ**

■ Répartition des lieux de commission des vols sans effraction selon le type de logement



Pour les maisons, dans 50% des cas, l'auteur commet le vol dans le jardin et dans seulement 29% des cas, dans le logement. Dans 50% des cas de vol sans effraction, un résidant était présent au domicile au moment du fait, contre 30% dans les cas de cambriolages. On estime que 7% des ménages victimes l'ont été plus d'une fois au cours de la dernière année civile.

Ces vols sans effraction ont lieu majoritairement au cours des mois de juillet, août, septembre et décembre. Environ 50% de ces vols se produisent au cours de ces quatre mois. Dans la plupart des cas, l'auteur du vol entre dans la propriété (logement ou jardin) par une ouverture non-verrouillée (62%) et plus rarement en se faisant passer pour un professionnel (représentant, agent EDF, policier, etc.): 6% des cas. Toutefois ce type de mode d'entrée présente des caractéristiques bien particulières.

> LES SUITES ET CONSÉQUENCES DU VOL SANS EFFRACTION

À la suite d'un vol sans effraction, 26% des victimes portent plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. Seulement 15% des victimes font une déclaration de ce vol à leur

assurance. Il faut noter que ce faible taux est notamment dû au fait que seulement la moitié des victimes étaient assurées contre ce type de vol avant le sinistre.

Les préoccupations des victimes suite à l'atteinte ne sont pour autant pas inexistantes puisque 55% d'entre elles déclarent être très préoccupées par ce type de vol suite à une première atteinte. Face à ce risque, 50% des victimes déclarent avoir changé leurs habitudes afin de mieux assurer la sécurité du logement.

EN CHIFFRES

26%

des victimes portent plainte auprès de la police ou de la gendarmerie



15%

des victimes font une déclaration de ce vol leur à leur assurance



> LES VOLS « FAUSSE QUALITÉ »

Les vols sous fausse qualité sont des cas dans lesquels les auteurs se présentent le plus souvent en qualité de policier, de plombier, d'agent EDF¹ afin de gagner l'entrée dans le logement et de pouvoir y commettre le vol.

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » permet d'identifier ce type de mode d'entrée. Ce mode opératoire représente environ 6% de l'ensemble des vols sans effraction² quel que soit le lieu du vol (logement, jardin, dépendance) mais 14% lorsque le vol a eu lieu à l'intérieur du logement.

Les auteurs ayant recours à ce mode opératoire visent particulièrement les personnes âgées. On estime que, pour la moitié des ménages victimes de vol « fausse qualité », la personne de référence a plus de 80 ans. Les objets

les plus fréquemment dérobés lors de ce type de vols sont l'argent liquide, des chèques ou cartes bancaires dans plus de 40% des cas et des bijoux dans environ 30% des cas. A titre de comparaison, lors de cambriolages avec effraction, ces deux types de biens sont dérobés dans respectivement 29% et 54% des cas³.

POUR EN SAVOIR +

> Les objets les plus dérobés lors de cambriolages, *ONDRP, FlashCrim' n°9*

[1] <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Actualites/Dossiers/Attention-aux-vols-a-la-fausse-qualite>

[2] Estimé sur la description de la dernière atteinte lorsque le ménage a subi plusieurs atteintes de ce type.

[3] Voir ONDRP, *FlashCrim' n°9*

N°3

Les actes de vandalisme contre la résidence principale



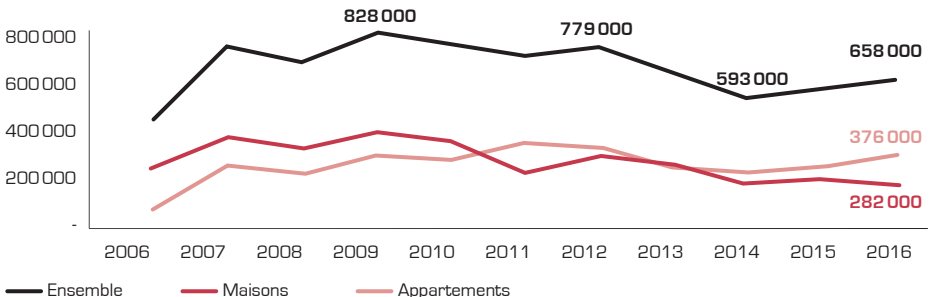
2,3%
des ménages victimes
EN 2016

En 2016, on estime que 658 000 ménages résidant en France métropolitaine ont été victimes de vandalisme contre leur résidence principale (2,3% des ménages). Après avoir diminué de manière quasi-continue depuis 2009, ce nombre se stabilise depuis 2014.

Ce nombre agrégé marque cependant des disparités importantes entre les maisons et les appartements. Ces derniers étant majoritaires parmi les victimes depuis 2011. Suite à ces atteintes, environ 12% des victimes portent plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

Nombre de ménages victimes de vandalisme contre la résidence principale

Nombre de ménages victimes (en milliers)



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSi, 2007-2017.
Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Le nombre de ménages victimes d'actes de vandalisme contre la résidence principale s'établit à 658 000 (2,3% des ménages) en 2016, et stabilise ainsi l'indicateur après une baisse quasi-continue entre 2009 et 2014, période au cours de laquelle le nombre de ménages victimes est passé de 828 000 à 593 000.

L'évolution de ces actes est toutefois différente entre les maisons et les appartements. Le nombre de ménages victimes résidant en maison décroît régulièrement depuis 2009 alors que celui des ménages victimes résidant en appartement est resté relativement stable sur l'ensemble de cette période.

> ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

La proportion de victimes est plus importante chez les ménages résidant en appartement que chez ceux résidant en maison. Toutefois, cette différence doit être appréciée au regard du caractère potentiellement très hétérogène de cette atteinte selon qu'elle vise une maison ou un appartement. En effet, les destructions et les dégradations déclarées par les résidents en appartement semblent concerner principalement les parties communes (boîte aux lettres, porte d'entrée, escalier, etc.) plutôt que le logement lui-même¹. Ainsi, ces atteintes visant les parties communes sont potentiellement subies par plusieurs ménages du même ensemble de logements pouvant ainsi donner lieu à une multiplication du nombre de victimes pour un même fait.

Tous types d'habitats confondus, le taux de victimation par taille d'unité urbaine fait apparaître des différences notables. En

moyenne, sur la période 2011-2016, on estime à 0,9% la proportion de ménages résidant en milieu rural victimes de destructions et dégradations contre 3,7% dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants. Ces écarts sont toutefois partiellement dépendants de la structure de l'habitat dans ces zones, les grandes unités urbaines comptant une proportion plus importante de logements collectifs que les zones rurales.

EN CHIFFRES

3%

des ménages résidant en appartement ont été victimes



0,9%

des ménages résidant en milieu rural ont été victimes



À NOTER

Environ **3% DES MÉNAGES** victimes au cours de la dernière année déclarent l'avoir été du (des) même(s) auteur(s) de manière répétée.

[1] Une prochaine analyse détaillée des champs textuels décrivant les caractéristiques de l'atteinte devrait permettre de quantifier la fréquence des différentes formes d'atteintes.

> CONTEXTE ET DÉROULEMENT DES ACTES DE VANDALISME

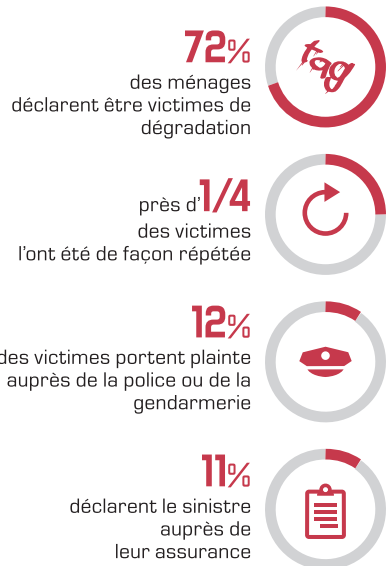
Pour 72% des ménages victimes, les actes déclarés sont qualifiés de dégradations (par exemple des jets de projectiles, des inscriptions sur des éléments de la résidence, etc.) et pour 24% de destructions (par exemple des bris, des destructions par le feu, l'arrachage d'éléments, etc.). 4% des ménages déclarent à la fois des destructions et des dégradations. Ces proportions sont proches pour les maisons et les appartements.

Près d'un quart des victimes l'ont été de façon répétée au cours de la dernière année civile. La répartition temporelle des atteintes subies au cours de l'année semble fortement impactée par un « effet mémoire² » important, notamment pour les victimes résidant en appartement. Parmi ces derniers, 22% déclarent ne pas savoir au cours de quel mois a eu lieu la dernière atteinte contre 14% pour les résidents en maison³.

> LES SUITES DONNÉES AUX ACTES DE VANDALISME

Suite à une destruction ou une dégradation, environ 12% des victimes portent plainte auprès de la police ou de la gendarmerie et 11% déclarent le sinistre auprès de leur assurance. La plupart des personnes n'ayant pas fait de déclaration à l'assurance invoque le fait que l'atteinte n'était pas assez grave.

EN CHIFFRES



[2] On entend par « effet mémoire », la capacité des répondants à se remémorer un évènement passé ou à le resituer correctement dans le temps en raison de l'ancienneté du phénomène. Dans le cas présent, 22% des résidents en appartements ayant déclaré un fait de destruction ou dégradation au cours de l'année précédente, ne savent pas le situer temporellement.

[3] Pour limiter au maximum l'effet mémoire sur la datation des faits l'estimation porte sur les faits uniques subis au cours de la dernière année civile.

Chiffres clés



Cambriolages et tentatives

470 000 ↓

MÉNAGES VICTIMES EN 2016
(1,6 % des ménages)

En augmentation
entre 2008 et 2013

**PUIS EN BAISSE
DEPUIS 2014**

TAUX D'ÉCHEC de 50%

(dans 50% des cas
les tentatives ne sont
**PAS SUIVIES
DE VOL**)



Dans **30%** des cas
une personne est
PRÉSENTE AU DOMICILE



12% des victimes
installent **UNE ALARME
SUITE À UN CAMBRIOLAGE**



55% des victimes
PORTENT PLAINTE



Les vols sans effraction

258 000 =

MÉNAGES VICTIMES EN 2016
(0,9 % des ménages)

**STABLE
DEPUIS 2016**

0,7%

de victimes chez les résidents
EN APPARTEMENTS contre
1,1% chez les résidents
EN MAISONS



Dans **50%** des cas
une personne est
PRÉSENTE AU DOMICILE



6% des vols sans
effraction sont des
« VOLS FAUSSE QUALITÉ »



26% des victimes
PORTENT PLAINTE



Les actes de vandalisme

658 000 ↓

MÉNAGES VICTIMES EN 2016
(2,3 % des ménages)

En baisse
entre 2009 et 2014,
STABLE DEPUIS

24%

des victimes l'ont été
DE FAÇON RÉPÉTÉE
au cours de la dernière
ANNÉE CIVILE



11% déclarent le sinistre
auprès de leur
ASSURANCE



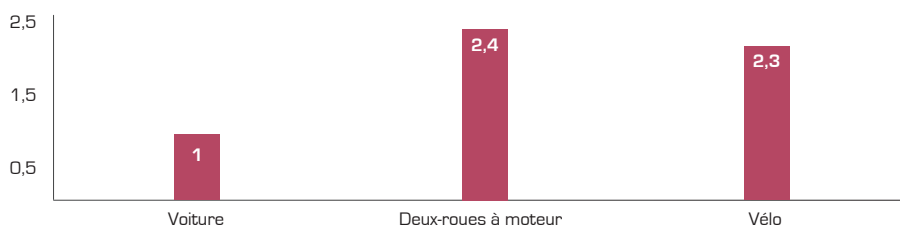
12% des victimes
PORTENT PLAINTE

Les atteintes aux véhicules des ménages

Cette partie, consacrée aux ménages victimes d'atteintes à leur voiture ou leur deux-roues (y compris le vélo) est, en premier lieu, l'occasion de fournir les premières analyses conjoncturelles sur les évolutions récentes qui les caractérisent. Il s'agit également de décrire le déroulement des faits, les conséquences et les suites données à l'atteinte par les victimes. Quatre types d'atteintes aux véhicules font l'objet d'une analyse : les vols et tentatives de vol de voiture, de deux-roues à moteur, de vélo ainsi que les cas de destructions/dégradations de voitures. Seuls les événements pour lesquels la victime est une personne physique résidant du ménage sont pris en compte.

Les cas dans lesquels une personne morale (entreprise, association, etc.) est victime ne sont pas recensés par l'enquête. Les questions de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », relatives aux atteintes contre les véhicules, font partie du questionnaire adressé à la personne de référence du ménage. Par conséquent, les questions ne sont pas obligatoirement posées directement au propriétaire du véhicule mais peuvent l'être à un représentant du ménage.

Taux de victimation pour les vols de véhicules en 2016



Les ménages ayant subi au moins une atteinte à l'un de leurs véhicules le déclarent à l'enquêteur via une ou plusieurs réponses positives aux différentes questions dites « de victimation ». Seuls les ménages possédant un véhicule visé par les questions de victimation sont interrogés sur les atteintes potentielles. Le taux de possession varie fortement d'un type de véhicule à un autre.

D'après l'enquête 2017, 81% des répondants possèdent¹ une voiture, 53% possèdent un vélo et 12% possèdent un deux-roues à moteur. Devant de tels écarts, seule la comparaison de taux [obtenus en rapportant les nombres de victimes aux nombres de possédants] permet de comparer les proportions de victimes selon le type de véhicule. La comparaison, entre chaque type de véhicule, des proportions de ménages victimes de vol ou tentative de vol, seule atteinte commune aux voitures, deux-roues motorisés et vélos dans l'enquête, indique une nette prédominance des proportions de victimes de vol de deux-roues à moteur et de

vélo par comparaison aux vols de voitures.

Le nombre de ménages victimes de vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur-voiture et deux-roues à moteur s'établit à 318 000 en 2016. Après avoir diminué jusqu'en 2012, du fait principalement d'une forte diminution du nombre de vols de voitures, leur nombre s'est depuis stabilisé.

Par ailleurs, on estime que 354 000 ménages ont subi un vol ou une tentative de vol de vélo en 2016. Ce nombre n'est pas statistiquement différent de celui estimé pour l'année 2015 mais vient cependant confirmer la forte hausse observée depuis 2013. Entre 2011 et 2016, en moyenne, les tentatives, majoritaires dans les cas de vols de voitures représentent moins de 40% des vols de deux-roues à moteur et moins de 15% des vols de vélos.

[1] Ou tout au moins, possédaient au moment de la période de référence de la victimation. Les chiffres issus du recensement de la population 2014 donnent la même estimation de possédant en France métropolitaine (81,1%).

N°4

Les vols de voiture

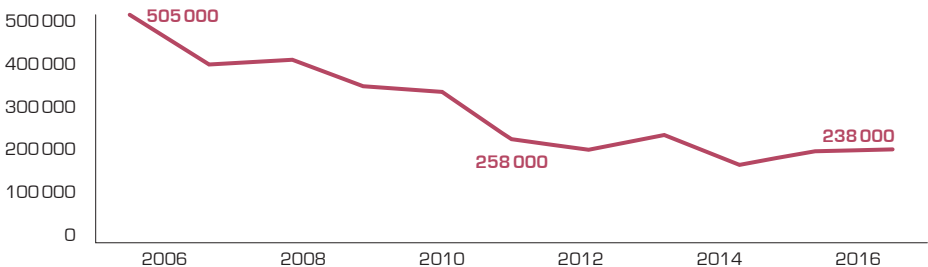
En 2016, on dénombre 238 000 ménages victimes de vols et tentatives de vol de voiture. Après avoir diminué de moitié de 2006 à 2012, leur nombre a peu évolué. Hormis une baisse observée entre 2013 et 2014, l'indicateur est resté relativement stable.

Le suivi conjoncturel de cet indicateur ne doit pas faire oublier qu'il est composé de victimes dont les expériences renvoient à des situations sensiblement différentes. C'est notamment le cas selon que le délinquant est parvenu à subtiliser le véhicule ou non.

1%

des ménages possédants
EN 2016

 Nombre de ménages victimes de vol de voiture (dont tentative)



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SMSsi, 2007-2017.
Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, possédant une voiture.

De nouveau, en 2016, le taux de victimation¹ des ménages possédant au moins une voiture² avoisine les 1%. Ce niveau, comparable à celui observé depuis 2011, fait suite à une baisse importante et régulière depuis la première enquête réalisée en 2007.

Depuis 2011, chaque année, plus de 200 000 ménages déclarent subir ce type d'atteinte. Parmi eux, les victimes dont le véhicule a été effectivement volé qui, dans les faits, désignent ceux pour lesquels le véhicule a été déplacé, en composent environ le quart. Bien que minoritaires, de nombreux ménages victimes de vol – environ 121 000 en 2016 – subissent plusieurs faits de vol ou tentative de vol de voiture au cours d'une même année (8% des victimes).

> LE CONTEXTE

Qu'il s'agisse d'un vol ou d'une tentative de vol, la plupart des victimes témoignent que celui-ci s'est déroulé la nuit (c'est le cas de 73% d'entre elles entre 2012 et 2016). Pris dans leur ensemble, trois quarts des vols ou des tentatives de vol se passent à proximité du lieu de résidence de la victime. La voie publique est le principal lieu où se déroule ce type d'acte (51%). Viennent ensuite les parkings ouverts (32%) puis seulement les parkings fermés (13%)³.

Au regard des statistiques de l'enquête nationale transport et déplacements (ENTD 2008), moins de 15% des automobilistes stationnent habituellement leur véhicule dans la rue la nuit. Plus des trois quarts stationnent leur

véhicule dans un parking (couvert pour 46% et de plein air pour 41%). La mise en perspective des habitudes de stationnement des ménages avec la répartition des vols de voitures selon le lieu où elles étaient garées semble confirmer la nette surexposition des ménages stationnant leur véhicule dans la rue.

Une minorité de victimes témoignent avoir subi, en plus du vol ou de la tentative, des violences ou des menaces (2%). Cette faible proportion est à mettre en lien avec le fait que peu de victimes voient le(s) auteur(s) (8%)⁴.

> LES SPÉCIFICITÉS DE L'ATTEINTE

Les victimes de vol effectif représentent 26% de l'ensemble de victimes de vol et tentative. On peut détailler deux types de vols, ceux pour lesquels le véhicule n'a pas été retrouvé (11% de l'ensemble), et ceux pour lesquels les voitures sont retrouvées par leurs propriétaires (15% de l'ensemble). Quand elles sont déplacées, les voitures sont souvent retrouvées endommagées (82%).

Cette situation inclut notamment ce qui est parfois dénommé « rodéo » dans l'espace médiatique. Ce terme définit alors des situations pour lesquels le ou les auteur(s) s'approprient une voiture pour en avoir un usage « récréatif » ou pour commettre une autre infraction. La voiture subtilisée est alors malmenée avant d'être dégradée voire détruite⁵.

Il reste que 74% des victimes estiment avoir fait l'objet d'une tentative de vol de leur voiture. Comment, alors que la voiture n'a pas été

[1] Les vols de voitures renvoient aux situations au cours desquelles quelqu'un prend ou tente de prendre le véhicule sans l'autorisation du propriétaire. Ils comprennent donc, en plus des vols effectifs, les situations où le contrevenant a l'intention de voler un véhicule, mais ne parvient pas à ses fins (appelées « tentatives »).

[2] Les ménages possédants désignent les ménages équipés d'au moins une voiture au moment de la victimation.

[3] Dans 4% des cas, les victimes citent d'autres lieux.

[4] Un quart de celles qui témoignent avoir vu au moins l'un d'entre eux déclarent avoir subi de telles atteintes.

[5] Par exemple dans le cas d'un vol à main armée pour effacer les traces ADN ou papillaires.

déplacée, la victime peut-elle conclure que le contrevenant avait l'intention de la dérober ? La plupart des victimes témoignent du fait que leur voiture a subi des dégradations (82%). Ainsi, la nature de celles-ci (forçage de la serrure et/ou de la portière notamment) est un élément conduisant la victime à juger de l'intention de l'auteur.

Parmi les trois situations décrites, deux se raréfient depuis la première enquête en 2007. On constate effectivement la baisse du nombre de ménages qui témoignent avoir subi une tentative de vol de leur voiture, ainsi que ceux qui déclarent que leur véhicule a été volé avant d'être retrouvé.

Ces deux baisses ne doivent pas masquer le maintien de situations, certes minoritaires, de vol sans retour du véhicule. Ce type de vol pourrait répondre à d'autres modes opératoires plus proches de ceux des réseaux criminels organisés.

> LES SUITES DE L'ATTEINTE

La majorité des victimes (54%) de vol et tentative portent plainte. Cette part atteint 91% si le vol est effectif, 42% si c'est une tentative. La plupart des victimes (56%) ont déclaré le sinistre auprès d'une société d'assurance (88% si c'est un vol effectif et 45% si c'est une tentative).

EN CHIFFRES

dans **74%**
des cas, la voiture
a tenté d'être volée



Dans **51%**
des cas, la voie publique
est le lieu du vol



91%
des victimes de vol
effectif portent plainte



N°5

Les actes de vandalisme contre la voiture

5,1%

des ménages possédants une voiture

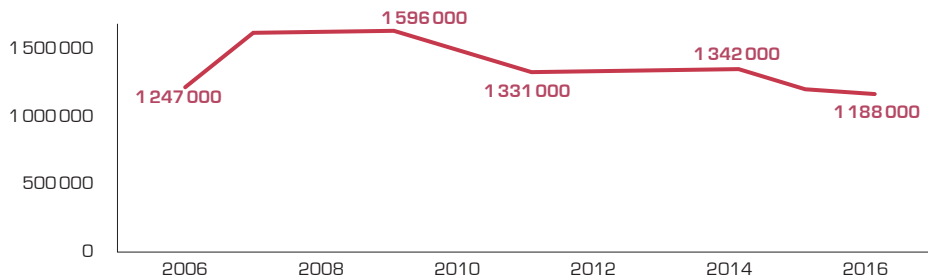
EN 2016



En 2016, on estime que 1 188 000 ménages résidant en France métropolitaine ont été victimes de vandalisme contre leur voiture (5,1 % des ménages possédants une voiture).

Après un niveau le plus élevé depuis la création de l'enquête CVS entre 2007 et 2009 suivi d'un deuxième palier de trois ans à un niveau intermédiaire entre 2011 et 2014, le nombre de ménages victimes diminue pour la deuxième année consécutive. En 2016, son niveau est significativement en deçà de celui atteint en 2014.

Nombre de ménages victimes de vandalisme contre la voiture



Le nombre de ménages victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture a diminué entre 2014 et 2016, passant de 1 342 000 à 1 188 000 (de 5,8% à 5,1% des ménages possédants une voiture).

Après s'être établi à plus de 1 500 000 entre 2007 et 2009, le nombre annuel de ménages victimes a fortement chuté pour atteindre un niveau intermédiaire entre 2011 et 2014 (plus de 1 300 000), avant d'amorcer une nouvelle baisse. En 2016, son niveau est significativement en deçà de celui atteint en 2014.

Cet agrégat, qui couvre des situations allant de la destruction totale du véhicule aux dégradations de moindre gravité, conduit globalement 21% des victimes à déposer plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.

Grâce à la description du dernier fait subi par les victimes on estime que dans 3% des cas, les ménages ont été victimes d'une destruction

totale du véhicule (incendie, véhicule irréparable), dans 35% des cas, d'actes de dégradation ou de destruction importante (nécessité de procéder à une réparation) et dans 62% des cas, d'actes de destruction ou de dégradation de moindre gravité.

N°6

Les vols de deux-roues à moteur

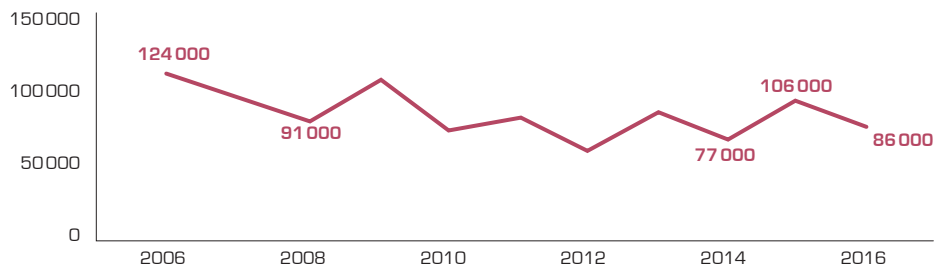
2,4%
des ménages possédants
EN 2016



En 2016, le nombre de ménages victimes de vol ou tentative de vol de deux-roues à moteur s'établit à 86 000 (2,4% des ménages possédants). Le nombre de victimes varie peu depuis 2009. Si la plupart sont victimes d'un vol effectif (62%), les tentatives ne sont pas rares.

De nouveau, en 2016, la proportion de ménages victimes de vol de leurs cyclomoteurs, scooters ou motos au cours de l'année précédant l'enquête avoisine 2,4%. Cette proportion de victimes parmi les ménages propriétaires de deux-roues à moteur - estimée à partir des résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » - est relativement stable dans

Nombre de ménages victimes de vol de deux-roues à moteur (dont tentative)



le temps. Au cours de la seule année 2016, ce sont 86 000 ménages qui auraient ainsi été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de deux-roues à moteur.

> LE CONTEXTE

Dans 62 % des cas, l'auteur réussit à soustraire le deux-roues à moteur de la victime. La plupart des victimes ne retrouvent pas leur véhicule (environ les deux tiers) et, quand c'est le cas, très peu retrouvent leurs biens dans un état identique : plus d'une victime sur deux estime que les dommages subis sont importants.

Que le deux-roues à moteur ait été effectivement volé ou seulement tenté de l'être, les victimes ayant vu le(s) auteur(s) sont largement minoritaires : 7 % si le vol est commis, 22 % s'il est tenté.

Tentés ou commis, les vols ont souvent lieu la nuit (61 %). Un deux-roues à moteur sur deux est volé ou tenté de l'être dans la rue. Près d'un quart (23 %) l'est dans un garage ou un parking fermé, 17 % dans un parking ouvert, et 10 % dans un autre lieu.

> LES SUITES

La majorité des ménages victimes (57 %) d'une telle atteinte s'est déplacée au commissariat de police ou à la gendarmerie pour déposer plainte. Cette proportion, nettement inférieure

pour les ménages victimes de tentative (23 %), atteint 78 % si le vol est effectif.

A l'instar du taux de plainte, si globalement la plupart des ménages victimes déclarent le vol à l'assurance (51 %), les tentatives sont nettement moins déclarées (17 %) que les vols effectifs (71 %).

EN CHIFFRES

Dans **38%**
des cas c'est une tentative



50%
des vols se déroulent
dans la rue



57%
des victimes
ont déposé plainte



N°7

Les vols de vélos



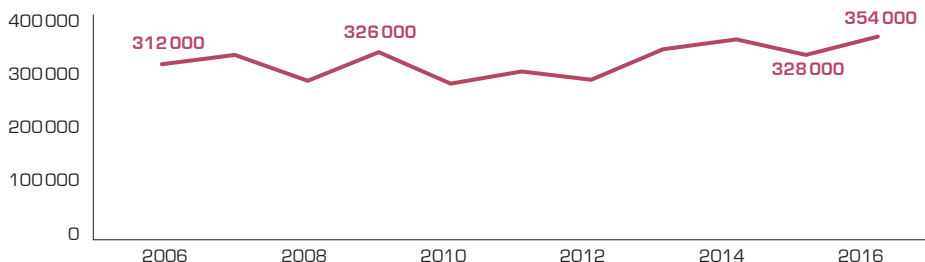
2,3%

des ménages possédants
EN 2016

En 2016, on estime que 354 000 ménages ont été victimes de vol ou de tentative de vol de vélos, soit 2,3% des ménages équipés. Ce nombre n'est pas statistiquement différent de celui estimé pour l'année 2015 mais vient cependant confirmer la forte hausse observée depuis 2013. Le nombre de victimes s'établit à nouveau à un niveau historiquement haut atteint en 2014. D'après les déclarations des victimes, les tentatives sont minoritaires, leur part oscillant entre 10% et 15% depuis 2006.

D'après les résultats des enquêtes CVS 2007 à 2017, la proportion de ménages victimes de vol de vélo au cours de l'année 2016 (2,3%, soit 354 000 «victimes déclarées») est relativement semblable à celles observées les années précédentes. Lors de la dernière enquête, 87% des ménages victimes font part d'un vol effectif de leur vélo, les 13% restants d'une tentative. La part des tentatives varie peu d'une enquête à l'autre. C'est également le cas de la part des ménages qui se sont

 Nombre de ménages victimes de vol de vélo (dont tentative)



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSM-si, 2007-2017.
Champ : Ménages ordinaires résidant en France métropolitaine, possédant un vélo.

fait subtiliser plusieurs vélos : ils représentent 8 % des victimes.

> LE CONTEXTE

Le vol de vélo apparaît comme étant très majoritairement un acte sans confrontation entre le voleur et la victime : 5 % des victimes voient le(s) auteur(s) du vol. Il est également très rare que les victimes retrouvent leur vélo (7 % des ménages victimes de vol effectif). Trois quarts des victimes se font voler leur vélo à proximité de chez elles (dans le quartier) ou directement dans leur lieu de résidence (principale ou secondaire, possédée ou louée). En prenant en compte uniquement les victimes qui ont une notion du moment où s'est déroulé le vol (82 % d'entre elles), 60 % déclarent qu'il a eu lieu au cours de la journée et 40 % la nuit. Un tiers des vols de vélo ont lieu dans la rue et 32 % dans des parkings de plein air, des parkings couverts ou des garages fermés. 36 % sont dérobés dans d'autres lieux.

> LES SUITES

La plupart des victimes de vol de vélo ne font aucune démarche auprès de la police ou de la gendarmerie (70 %) : 20 % estimant que l'acte n'était « pas assez grave », 35 % considérant que se déplacer « n'aurait servi à rien », et 15 % invoquant d'autres raisons. *A contrario*, 19 % déposent formellement plainte, 6 % font une déclaration à la main-courante. Par ailleurs, il arrive qu'une victime se déplace puis renonce à faire une déclaration une fois sur place (2 %). Au regard de la description du dernier vol, c'est moins d'un tiers des victimes qui l'ont signalé en portant plainte, en déposant une main courante, en déclarant le sinistre auprès de leur assurance, ou en signalant le vol à une autre personne (le propriétaire du logement,

un élu, etc.). Cette enquête est donc l'occasion, pour la majorité des victimes, de témoigner pour la première fois du vol ou de la tentative de vol de vélo dont elles ont été victimes.

> LE VOL DE VÉLO COMME FREIN À SON UTILISATION

Ce résultat, qui rappelle la nécessité de disposer d'une enquête pour être en capacité de décrire ce phénomène, est à rapprocher d'autres études selon lesquelles le vol de vélo constituerait un frein important à son utilisation¹. Certaines victimes préfèrent abandonner ce moyen de transport plutôt que de risquer de se faire voler leur vélo de nouveau.

EN CHIFFRES

Dans **13%**
des cas c'est une tentative



Dans **60%**
des cas le vol a lieu le jour



7%
des victimes
retrouvent leur vélo suite au vol



À NOTER

Le vélo a pu être volé dans le cadre d'un cambriolage, c'est le cas pour **5 % DES MÉNAGES VICTIMES.**

[1] http://www.villes-cyclables.org/modules/kameleon/upload/1LesFrancaisetLeVelo_v3.pdf - Selon une enquête CNRS, le vol de vélos constituerait un des freins à son utilisation (après l'insécurité routière) <http://www.fub.fr/sites/fub/files/fub/Marquage/rapportvol2003.pdf>

Chiffres clés



Vols de voitures

238 000 ↓

MÉNAGES VICTIMES EN 2016
(1% des possesseurs)

En baisse
entre 2006 et 2011,
STABLE DEPUIS



Vols de deux-roues à moteur

86 000 =

MÉNAGES VICTIMES EN 2016
(2,4% des possesseurs)

STABLE autour de
100 000 chaque année



Vols de vélos

354 000 ↑

MÉNAGES VICTIMES EN 2016
(2,3% des possesseurs)

EN HAUSSE
depuis 2012



74%

sont **DES TENTATIVES DE VOL**



51%

des vols ont lieu
SUR LA VOIE PUBLIQUE



91%

des victimes de **VOL**
EFFECTIF PORTENT PLAINTE



38%

sont **DES TENTATIVES DE VOL**



50%

des vols se déroulent
DANS LA RUE



78%

des victimes de **VOL**
EFFECTIF PORTENT PLAINTE



13%

sont **DES TENTATIVES DE VOL**



60%

des vols ont lieu
LE JOUR



7%

des victimes **RETROUVENT**
LEUR VÉLO SUITE AU VOL



19%

des victimes **PORTENT**
PLAINTE

Les vols personnels

Les vols personnels sont recensés dans l'enquête «Cadre de vie et sécurité» dans deux modules distincts, l'un concerne les vols avec violences, l'autre les vols sans violence. Les personnes de 14 ans et plus répondant à l'enquête sont d'abord interrogées sur les vols ou les tentatives de vol avec violences physiques ou menaces incluant les vols avec coups et blessures, les vols à l'arraché, les vols avec menaces verbales ou à l'aide d'une arme, racket ou tentative de racket. Les vols sans violence incluent les vols de tout effet personnel dans un lieu public, sur le lieu de travail ou d'étude, excluant ainsi les vols ayant pu avoir lieu lors d'un cambriolage.

Après avoir renseigné le nombre d'atteintes subies au cours des deux dernières années, les personnes se déclarant victimes sont invitées à répondre à des questions détaillées sur les caractéristiques du dernier vol, son déroulement, les auteurs lorsqu'ils ont été vus et les suites de l'atteinte. Les vols avec et sans violence sont abordés au travers de questionnements séparés et une même personne peut déclarer avoir été victime de vol avec violences ou menaces et de vol sans violence.

Pour la première année depuis la création de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» en 2007, le nombre de personnes de 14 ans et plus victimes de vol avec ou sans violence est inférieur à 1 million. En 2016, on estime que 932 000 personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine (1,8%) ont été victimes de vol ou tentative de vol avec ou sans violence.

Ce nombre est en baisse significative par rapport à 2014 et aux années précédentes. Par le passé, le nombre de victimes avait été particulièrement élevé en 2010 ainsi qu'en 2014 avec respectivement 1 367 000 et 1 299 000 personnes victimes. Cette baisse est principalement attribuable à la très forte diminution des vols avec violences ou menaces

déclarés par les femmes et à la baisse des vols sans violence à l'encontre des hommes en 2016.

En 2016 parmi l'ensemble des victimes, on estime que 19% ont été victimes de vol avec violences ou menaces et 80% victimes de vol sans violence. Moins de 1% ont été à la fois victimes de vol avec violences ou menaces et de vol sans violence.

N°8

Les vols avec violences physiques ou menaces

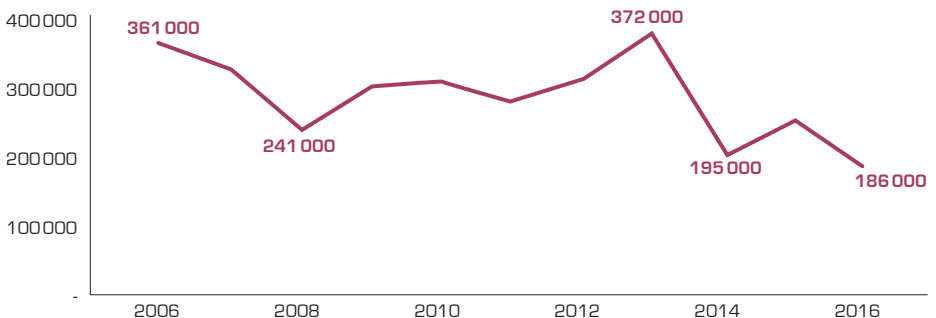
0,4%
des 14 ans et plus
EN 2016



Le nombre de personnes victimes d'un vol avec violences, c'est-à-dire d'un vol commis avec des violences physiques ou des menaces, ou d'une tentative de vol violent, est estimé à 186 000 pour l'année 2016, confirmant ainsi la baisse observée depuis 2014.

Ces vols peuvent être des vols à l'arraché, commis avec l'aide d'une arme ou encore de type racket.

 Nombre de victimes de vol avec violences (dont tentative)



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSi, 2007-2017.
Champ : Personnes âgées de 14 ans ou plus et résidant en France métropolitaine.

Après avoir augmenté jusqu'en 2013 atteignant 372 000 victimes, le nombre de personnes ayant subi un vol ou une tentative de vol avec violences a significativement baissé en 2014, année pour laquelle 195 000 victimes ont été recensées. Cette baisse s'est par la suite confirmée puisqu'on estime que 186 000 personnes ont été victimes d'au moins un vol ou d'une tentative de vol violent en 2016 [soit 0,4% des personnes âgées de 14 ans ou plus].

La baisse des vols avec violences concerne plus particulièrement les femmes : 0,2% des femmes de 14 ans et plus ont déclaré avoir subi au moins un vol ou une tentative de vol avec violences en 2016, contre 0,8% en 2013. Le taux d'échec, c'est-à-dire la proportion des tentatives, est de 45%.

> ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

Les jeunes sont les plus concernés par ces vols ou ces tentatives de vol avec violences. La proportion de victimes parmi les personnes âgées de 14 à 29 ans est de 1,3% en moyenne chaque année contre 0,3% pour les 30 ans et plus, sur la période 2011-2016. Plus de la moitié des victimes ont moins de 30 ans.

> LE CONTEXTE DES VOLS AVEC VIOLENCES

Dans près de la moitié des cas, il s'agit d'un vol à l'arraché (49%) : cela signifie que le voleur arrache de force à la victime l'objet convoité. Cette proportion est plus importante chez les femmes puisque 62% des vols violents à leur rencontre sont des vols à l'arraché contre 37% pour les hommes. Par ailleurs, l'agresseur menace sa victime avec une arme ou un objet dangereux tel qu'une bouteille ou un bâton dans 24% des situations de vol violent. Le type d'arme le plus souvent utilisé est alors une arme blanche.

L'objet le plus souvent convoité est le téléphone portable. En effet, dans 40% des vols violents, un téléphone portable a été volé ou tenté de l'être.


Dans près des deux tiers des cas, le vol s'est déroulé dans la rue (65%). Les transports en commun représentent 12% des lieux de commission. À noter que 7% des vols sont commis ou tentés sur le lieu de travail ou d'études de la victime et 6% se sont déroulés dans un établissement commercial tel qu'un restaurant ou un magasin.

EN CHIFFRES

Dans **40%**
des vols violents, un téléphone portable a été volé ou tenté de l'être



Dans **65%**
des cas, le vol s'est déroulé dans la rue



61%
des vols avec violences sont commis par plusieurs personnes



À NOTER

LE TÉLÉPHONE PORTABLE EST LE SEUL OBJET VOLÉ ou tenté de l'être dans un quart des vols violents.

La note de l'ONDRP n°5

Les vols avec violences sont commis par plusieurs personnes dans 61 % des cas et majoritairement par des hommes. En effet, pour 87 % des vols violents, le ou les agresseur[s] sont de sexe masculin. On estime que 40 % des vols avec violences sont commis par des personnes majeures, 31 % par des mineurs et dans 13 % des cas le groupe d'agresseurs est composite.

> LES SUITES AUX VOLS VIOLENTS

À la suite du vol ou de la tentative de vol violent, 32 % des victimes ont eu des séquelles corporelles. Plus précisément, le vol a occasionné des blessures physiques visibles pour 24 % des victimes et des blessures physiques non visibles dans 15 % des cas. Enfin, 1,5 % des victimes ont souffert d'une ou plusieurs fractures. Un certificat d'incapacité totale de travail (ITT) a été délivré à la suite du vol ou de la tentative de vol dans 6 % des cas. Lorsque la victime déclare que les violences associées au vol lui ont causé une fracture ou des blessures physiques, un certificat d'ITT lui a été délivré dans 18 % des cas.

Les vols avec violences ou tentatives de vol avec violences ont entraîné une plainte auprès de la police ou de la gendarmerie pour 43 % des victimes. Cette proportion est bien plus élevée lorsque le vol a été un succès. En effet, 65 % des vols commis font l'objet d'un dépôt de plainte contre 17 % des tentatives de vol avec violences.

Pour plus d'un tiers des victimes, le vol ou la tentative de vol avec violences a eu des conséquences ou a entraîné des perturbations dans leur vie quotidienne et notamment professionnelle (35 % des victimes).

POUR EN SAVOIR +

> **Les vols de téléphones portables : caractéristiques des faits et profil des victimes**, *La note de l'ONDRP n°5*

> **Poursuite de la baisse des vols personnels en 2015**, *ONDRP, Flash' crim n°11*

N°9

Les vols sans violence

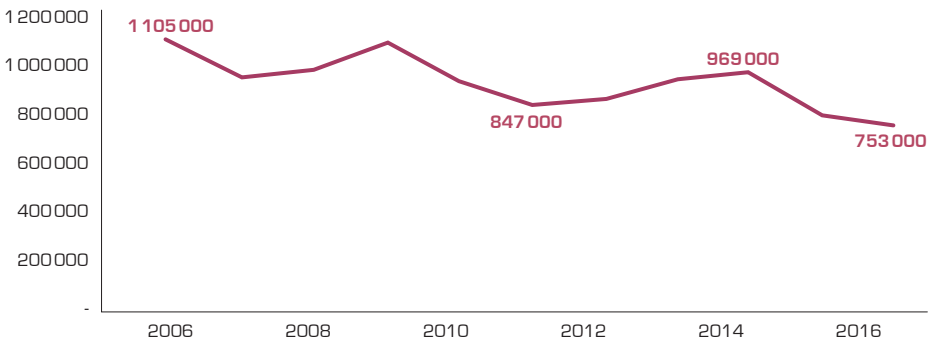
En 2016, on estime que 753 000 personnes ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violence, soit 1,5% de la population française âgée de 14 ans et plus.

Ces vols sans violence physique ni menace peuvent être des vols commis par des pickpockets, dans un vestiaire, en l'absence de la victime ou des vols d'opportunité d'un objet non surveillé, etc.



1,5%
des 14 ans et plus
EN 2016

 Nombre de victimes de vol sans violence (dont tentative)



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSi, 2007-2017.
Champ : Personnes âgées de 14 ans ou plus et résidant en France métropolitaine.

Le nombre de victimes de vol sans violence suit une tendance à la baisse. Alors qu'on recensait plus d'un million de victimes en 2006, la dernière enquête «Cadre de vie et sécurité» nous permet d'estimer que 753 000 personnes ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violence en 2016. Autrement dit, 1,5% de la population française âgée d'au moins 14 ans a subi un vol [ou une tentative de vol] sans violence en 2016. Ce nombre de victimes, significativement inférieur à celui estimé pour l'année 2014 est le plus faible depuis la création de l'enquête CVS.

> LES PLUS JEUNES SONT LES PLUS VICTIMES DE VOL SANS VIOLENCE

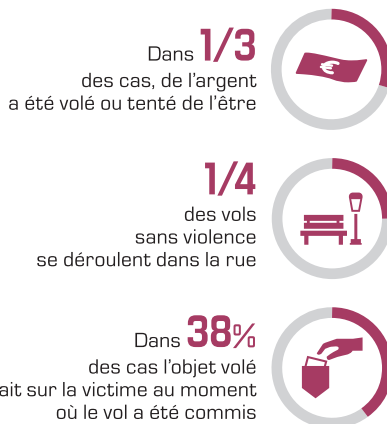
Les individus les plus jeunes sont davantage victimes de vol sans violence. Parmi les personnes âgées de 14 à 17 ans, 4,6% sont victimes de ce type d'atteinte en moyenne chaque année entre 2011 et 2016. Par ailleurs, on estime que 3,1% des personnes âgées de 18 à 29 ans sont victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violence par an. Ainsi, la proportion de victimes de vol (dont tentative) sans violence parmi les jeunes de 14 à 29 ans est de 3,4% par an contre 1,1% pour les plus de 30 ans.

> ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DES VOLS SANS VIOLENCE

Le taux d'échec pour les vols sans violence est de 19%. Dit autrement, la part des tentatives dans l'ensemble des vols et tentatives s'élève à 19%. Un quart des vols sans violence se déroule dans la rue et 19% ont lieu dans les transports en commun. La méthode la plus couramment employée pour dérober les objets convoités est celle des pickpockets. Dans 38% des cas, l'objet volé était sur la victime au moment où le vol a été commis. L'objet visé par le voleur

était à proximité de la victime dans 23% des situations. À titre d'illustration, il peut s'agir du vol d'un téléphone portable sur une table ou d'un sac à main posé au sol. Autre situation, dans 23% des cas, le vol s'est déroulé en l'absence de la victime, comme par exemple dans un vestiaire, au bureau, etc. L'argent liquide est le plus souvent dérobé lors d'un vol sans violence. En effet, dans un tiers des cas, des pièces ou des billets ont été volés ou tentés de l'être. Le téléphone portable fait l'objet de 29% des vols ou des tentatives de vol sans violence.

EN CHIFFRES



À NOTER

Dans **19% DES VOLS SANS VIOLENCE, LE TÉLÉPHONE PORTABLE** est le seul objet volé ou tenté de l'être.

La note de l'ONDRP n°5

Le plus souvent, les victimes ne sont pas en mesure de décrire le ou les auteur(s), notamment parce qu'elles ne les ont pas vus. Dans 40% des cas, les victimes ne savent pas dire si le vol a été commis par une ou par plusieurs personne(s).

Toutefois, lorsque les victimes sont capables d'estimer le nombre de voleurs, elles précisent qu'il s'agissait d'hommes dans les deux tiers des cas, de femmes dans 14% des cas et d'un groupe mixte dans 6% des situations de vol sans violence.

> LES SUITES DONNÉES AUX VOLS SANS VIOLENCE

Suite aux vols ou aux tentatives de vol sans violence, 36% des victimes déposent plainte et 6% font une déclaration de type main-courante. Ces proportions sont plus élevées lorsque le vol a été effectivement commis : 43% des vols commis sans violence ont fait l'objet d'un dépôt de plainte et 7% d'une main courante. À l'inverse, en cas de tentative de vol échouée,

5% des victimes déposent plainte et 1% font une déclaration de type main-courante.

Si les victimes ne se déplacent pas à la police ou à la gendarmerie pour déclarer le vol, c'est le plus souvent parce qu'ils n'en ont pas vu l'utilité. Parmi les personnes ne s'étant pas rendues auprès des forces de l'ordre, 40% considèrent que « cela n'aurait servi à rien » et un tiers ont estimé que « ce n'était pas assez grave » ou que « cela ne valait pas la peine ».

POUR EN SAVOIR +

> **Les vols de téléphones portables : caractéristiques des faits et profil des victimes**, *La note de l'ONDRP n°5*

> **Poursuite de la baisse des vols personnels en 2015**, *ONDRP, Flash' crim n°11*

Chiffres clés



Les vols avec violences ou menaces

186 000 ↓

VICTIMES EN 2016
0,4% des personnes de 14 ans et plus

EN FORTE BAISSÉ depuis 2013



Les vols sans violence

753 000 ↓

VICTIMES EN 2016
1,5% des personnes de 14 ans et plus

TENDANCE À LA BAISSÉ depuis 2006



Dans **40%** des cas,
UN TÉLÉPHONE PORTABLE EST VOLÉ
(ou tenté de l'être)



Dans **65%** des cas
le vol à lieu
DANS LA RUE



61%
des vols sont commis
par **PLUSIEURS PERSONNES**



43%
des victimes **PORTENT PLAINTÉ**



4,6%
DÉS 14-17 ANS
sont victimes



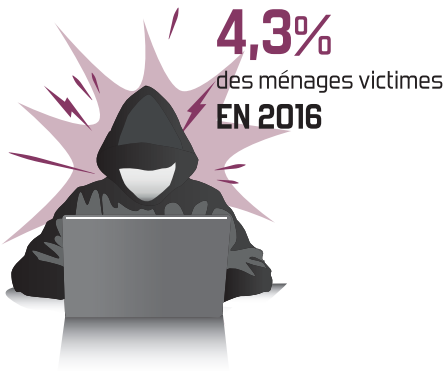
19%
de ces vols ont lieu
DANS UN TRANSPORT EN COMMUN



36%
des victimes **portent plainté**

N°10

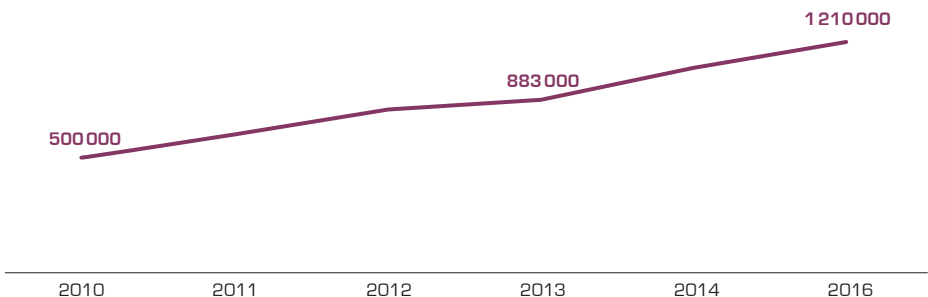
Les débits frauduleux sur comptes bancaires



Un peu plus de 1,2 million de ménages possédant un compte bancaire ont déclaré avoir subi au moins un débit frauduleux sur celui-ci en 2016, soit 4,3% des ménages résidant en France métropolitaine.

Dans plus d'un tiers des cas, les ménages ont été escroqués d'un montant inférieur à 100€. Près de 7 ménages sur 10 découvrent la fraude en consultant leur relevé bancaire. Cependant, seuls 37% déclarent savoir comment l'auteur a procédé.

 Nombre de ménages victimes de débit frauduleux



Les escroqueries et infractions de types économiques ou financières sont parmi les atteintes qui ont le plus évolué ces dernières années et notamment celles liées à l'utilisation frauduleuse d'informations bancaires.

Depuis que l'enquête CVS aborde les escroqueries bancaires, le nombre de ménages victimes de débits frauduleux sur compte bancaire n'a cessé de croître au fil du temps. Entre 2010 et 2016, le nombre de ménages victimes de cette atteinte a ainsi augmenté de façon très significative, les effectifs passant de près de 500 000 ménages victimes à plus de 1,2 million en 2016. En 2010, la part des ménages possédant un compte victimes de débits frauduleux était estimée à 1,8% de la population française tandis qu'elle s'élève à 4,3% en 2016.

L'année 2016 présente donc le nombre de victimes le plus élevé sur l'ensemble de la période couverte par l'enquête CVS pour ce type d'atteinte.

> LES CARACTÉRISTIQUES DES ESCROQUERIES

Parmi l'ensemble des ménages victimes de débits frauduleux au cours des deux dernières années, 34% ont déclaré avoir été escroqués d'un montant inférieur à 100€, tandis que près de deux débits frauduleux sur dix sont, en valeur, supérieurs à 1 000€ (18%).

De plus, deux tiers des ménages victimes sur 2 ans, déclarent avoir pris conscience de la fraude en consultant leur relevé d'opérations bancaires (66%) tandis que 24% ont dit avoir été contactés par leur banque.

Près de 63% des ménages victimes sur 2 ans disent n'avoir aucune idée quant à la manière

dont l'auteur a procédé pour obtenir leurs données bancaires. Seuls 23% déclarent connaître avec certitude le mode opératoire mis en place par l'auteur et un peu moins de 14% pensent savoir comment l'auteur a opéré mais sans certitude.

EN CHIFFRES

34%

ont été escroqués de moins de 100€



66%

s'en sont aperçu en consultant un relevé d'opérations



67%

des débits ont servi à effectuer des achats



À NOTER

Contrairement à d'autres atteintes (violences physiques, vols, etc.), **LES MÉNAGES VICTIMES D'ESCROQUERIES BANCAIRES ne présentent pas de caractéristiques particulières.** Ces atteintes semblent toucher les usagers de manière presque aléatoire.

Enfin, près de 7 ménages sur 10 victimes d'escroqueries bancaires sur 2 ans ont déclaré que les sommes dérobées ont servi à effectuer des achats (67%) qu'ils aient eu lieu dans des commerces traditionnels ou sur internet.

> LES RECOURS SUITE AUX DÉBITS FRAUDULEUX

Parmi les ménages escroqués au cours des deux dernières années, 40% ont signalé les faits à la police ou à la gendarmerie en engageant des poursuites, que ce soit par le biais d'une plainte (29%) ou d'une main courante (11%).

On constate cependant que plus le montant dérobé est important, plus la proportion de ménages ayant déposé plainte est conséquente. En effet, 53% des ménages débités frauduleusement d'au moins 1000€ déclarent avoir déposé plainte alors qu'ils ne sont que 14% parmi

les ménages déclarant un préjudice de moins de 100€.

À NOTER

48% DES DÉBITS FRAUDULEUX subis entre 2010 et 2013 ont servi à effectuer **UN ACHAT SUR INTERNET**

ONDRP, Repères n°30

POUR EN SAVOIR +

> **Les débits frauduleux sur compte bancaire**, *ONDRP, Repères n°30*

02

Les atteintes aux personnes

Les violences non-physiques
Les violences physiques et sexuelles

Cette deuxième partie exploite les questions de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » portant sur les atteintes ayant visé les personnes résidant en France. Ces atteintes incluent les violences non-physiques telles que les menaces et les injures dont ont pu être victimes les personnes de 14 ans et plus vivant en France métropolitaine. Elles portent également sur les violences physiques commises par un individu ne vivant pas avec la victime au moment de l'enquête (violences hors ménage).

Le dispositif français d'enquête de victimation aborde aussi la question des violences dites sensibles, telles que les violences sexuelles et les violences physiques ou sexuelles ayant été commises par un membre du ménage, conjoint ou non. Ces questions sont posées aux personnes âgées de 18 à 76 ans. Nous attirons l'attention du lecteur sur les aspects méthodologiques particuliers relatifs à ces types d'atteintes et recommandons de prendre connaissance de ces éléments propres à l'enquête CVS dans les fiches thématiques ainsi que dans la partie « *Présentation de l'enquête* ». Sur ces violences, l'enquête de victimation est un dispositif d'une importance majeure puisqu'il permet de recenser, à un rythme annuel, des atteintes qui font très rarement l'objet d'une plainte auprès des forces de l'ordre et dont la mesure au travers des seules données administratives ne permet pas d'en estimer l'ampleur.

Les éléments de profils des victimes et de contexte de ces violences disponibles dans l'enquête permettent de produire des informations détaillées, notamment sur l'âge et le sexe des victimes mais également sur la relation entre l'auteur et la victime, le type de violence subie, le caractère répété ou non de ces atteintes et les suites qui leur sont données. Dans le cas des violences sensibles, les victimes portent rarement plainte mais peuvent s'adresser à d'autres interlocuteurs. Ces informations sont donc rendues disponibles par l'enquête.

Au-delà des atteintes évoquées ci-dessus, entre 2014 et 2017, l'enquête CVS a intégré un module relatif aux violences psychologiques entre conjoints, qui n'est pas mobilisé dans ce recueil mais dont une exploitation est présentée dans une étude de l'Insee publiée en 2016¹.

[1] Burricand, C. et Jamet, L., 2016, « Atteintes psychologiques et agressions verbales entre conjoints », Insee Première n°1607, Juillet 2016.

Les violences non-physiques

La section consacrée aux violences non-physiques regroupe deux formes d'atteintes recensées dans l'enquête «Cadre de vie et sécurité» au travers de deux modules distincts: les menaces et les injures. Les questions portant sur ces deux atteintes sont adressées aux personnes de 14 ans et plus. Le recensement de ces victimations exclut celles ayant pu avoir lieu lors de vols ou de violences physiques (*voir sections «Les vols personnels» et «Les violences physiques et sexuelles»*).

Le questionnement de chacun de ces deux modules interroge en premier lieu sur le nombre d'atteintes subies au cours de deux années civiles précédant l'enquête puis, dans le cas où la personne déclare avoir été victime, des questions lui sont posées portant sur le contexte, le déroulement des faits, le profil des auteurs et les suites données à l'atteinte.

En 2016, on estime que 5 921 000 personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine ont été victimes de menaces

ou d'injures soit 11,4% de cette population. Le nombre de victimes de telles atteintes ne connaît pas de variations notables depuis 2007 et oscille autour de 6 millions en moyenne chaque année.

Parmi l'ensemble de ces victimes, en 2016, 69% ont été victimes d'injures uniquement, 16% de menaces uniquement et 15% des deux types d'atteintes.

Lors de la description des faits, la victime peut caractériser celle-ci et, notamment son éventuel caractère discriminatoire (raciste, antisémite, xénophobe, homophobe ou sexiste). Notons qu'à partir de 2018, l'enquête «Cadre de vie et sécurité» intégrera un module entièrement dédié aux discriminations permettant ainsi de mieux évaluer ce type de phénomène.

N°11

Les injures

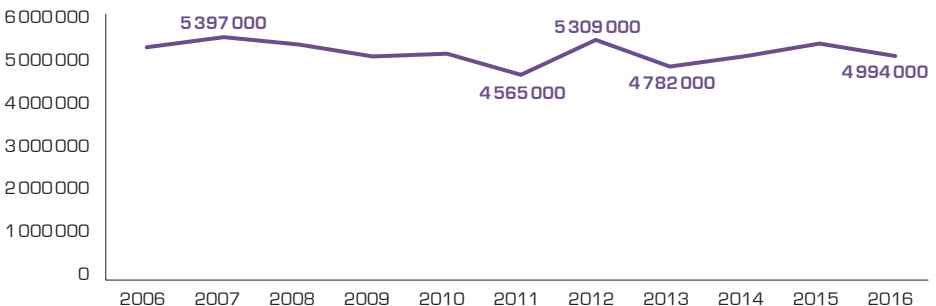


9,6%
de victimes parmi
les 14 ans et plus
EN 2016

En 2016, on estime à 5 millions le nombre d'individus de 14 ans et plus déclarant avoir été injuriés (soit une proportion de 9,6 %). Ce nombre est relativement stable depuis 2013. Les femmes sont légèrement plus exposées aux injures que les hommes. Les insultes se déroulent principalement dans l'espace public, et sont préférées dans leur grande majorité par des hommes, majeurs, inconnus des victimes. Suite aux injures, 2,6 % des victimes déposent plainte.

En 2016, on évalue à près de 5 millions le nombre de victimes d'injures, ce qui représente 9,6 % des individus âgés de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine. Globalement, le nombre de victimes d'injures est stable sur la période 2006-2016. Dans le détail, on note que ce nombre a baissé entre 2007 et 2011 pour atteindre un minimum de 4,5 millions. Après avoir augmenté de façon très significative entre 2011 et 2012 puis baissé significativement en 2013, il se stabilise autour de 5 millions.

 Nombre de victimes d'injure



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » Insee-ONDRP-SSMsi, 2007-2017.
Champ : Personnes âgées de 14 ans ou plus et résidant en France métropolitaine.

> ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

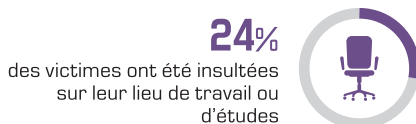
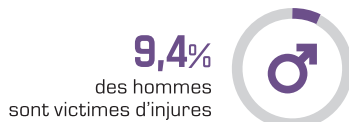
Les femmes sont légèrement plus victimes d'insultes que les hommes. En effet, 9,9% des femmes sont victimes d'injures contre 9,4% des hommes. Les taux de victimation pour des faits d'injures varient également en fonction de l'âge des victimes. On constate ainsi que plus l'âge des victimes est élevé, moins elles ont tendance à être injuriées. Le taux de victimation des moins de 40 ans est deux fois plus élevé (14%) que celui des 40 ans et plus (7%).

> LES CIRCONSTANCES DES INJURES

Au cours de la période 2011-2016, la majorité des victimes a été injuriée en face à face (93%). Le reste des configurations injurieuses renvoie à des injures par téléphone (5%) ou par un autre moyen que la parole, notamment par courrier électronique ou postal (2%). Lorsque l'injure est proférée de visu, l'espace public apparaît comme le principal cadre dans lequel elle se déroule (62%), majoritairement dans la rue (42%) mais également dans les transports en commun dans 7% des cas. Le milieu professionnel apparaît comme un contexte associé à des faits d'injures en face à face puisque près d'un quart des victimes (24%) se trouvaient sur leur lieu de travail ou d'études au moment où elles ont été injuriées.

En considérant l'âge des victimes, il apparaît que les personnes de plus de 65 ans sont plus exposées aux injures au sein d'un espace privé. En effet, 26% des victimes de 66 ans et plus sont insultées au sein d'un logement - pas nécessairement le leur - tandis que ce n'est le cas que de 13% de l'ensemble des victimes. L'enquête « Cadre de vie et sécurité » permet à la victime de caractériser l'injure selon son éventuelle dimension discriminatoire. Ainsi, dans 20% des cas, la victime qualifie l'injure de sexiste. Dans 14% des cas, elle la caractérise de raciste, antisémite ou xénophobe

EN CHIFFRES



À NOTER

Lorsque les injures sont racistes, antisémites ou xénophobes, elles visent
**DANS 37 % DES CAS
L'ORIGINE DE LA VICTIME.**

ONDRP, Grand angle n°41

et enfin dans 3% des cas, la victime lui attribue une dimension homophobe. Notons également qu'un cinquième des injures porte sur l'apparence physique de la victime tandis que - et de manière éventuellement cumulative - 16% visent ses compétences et 11% ses origines. Les personnes jeunes mais également les plus âgées, ainsi que les femmes, sont surexposées aux insultes visant l'apparence physique. Un quart des femmes injuriées l'ont été sur leur physique (contre 14% des hommes injuriés). Ces insultes sur le physique concernent près d'un tiers des victimes âgées de 14 à 25 ans et 29% des victimes âgées de 76 ans et plus.

> ÉLÉMENTS DE PROFIL DES AUTEURS

Dans 71% des configurations, la victime est injuriée par un auteur seul. Dans la plupart des cas, les auteurs sont des hommes (74%) et sont majeurs (71%). Notons que les femmes ont plus tendance à être injuriées par d'autres femmes. En effet, 21% des femmes injuriées le sont par des femmes tandis que seuls 10% des victimes de sexe masculin sont injuriées par des femmes. Dans 62% des cas, les injures ont un caractère anonyme puisque victimes et auteurs ne se connaissent pas. Les victimes déclarent avoir subi des injures de manière répétée dans 61% des cas. Notons que les injures répétées concernent plutôt les jeunes: 68% des individus âgés de 14 à 25 ans ont été insultés à plusieurs reprises.

> LES SUITES DES INJURES

Comme pour toute autre atteinte, les victimes ont la possibilité de déposer plainte après avoir subi des injures, bien que peu d'entre elles le fassent. Seuls 7% des victimes d'injures se sont déplacées dans un commissariat de police ou à la gendarmerie. Sur place, 45% d'entre elles font une déclaration de main courante tandis

que 38% déposent formellement plainte. Ce sont donc 2,6% des victimes d'injures qui déposent plainte. En intégrant aux plaintes les configurations dans lesquelles les victimes déposent une main courante, ce taux passe à 5,7%.

EN CHIFFRES

71%
des victimes sont injuriées
par un auteur seul



Dans 62%
des cas, auteurs et victimes
ne se connaissent pas



À NOTER

Quand les injures sont **HOMOPHOBES, CE SONT LES HOMMES**, et non les femmes, qui sont les plus exposés à des propos ciblant leur apparence physique.

ONDRP, Grand angle n°42

POUR EN SAVOIR +

- > Les injures à caractère raciste, antisémite ou xénophobe, *Grand angle n°41*
- > Les injures à caractère homophobe, *Grand angle n°42*
- > Injures, menaces ou violences physiques se produisent une fois sur quatre dans l'exercice du métier, *la note de l'ONDRP n°14*

N°12

Les menaces

En 2016, on estime à 1,8 million le nombre de personnes de 14 ans et plus ayant subi des menaces. Le taux de victimation pour ce type d'atteinte avoisine donc les 3,5%. Ce nombre de victimes varie peu depuis 2006.

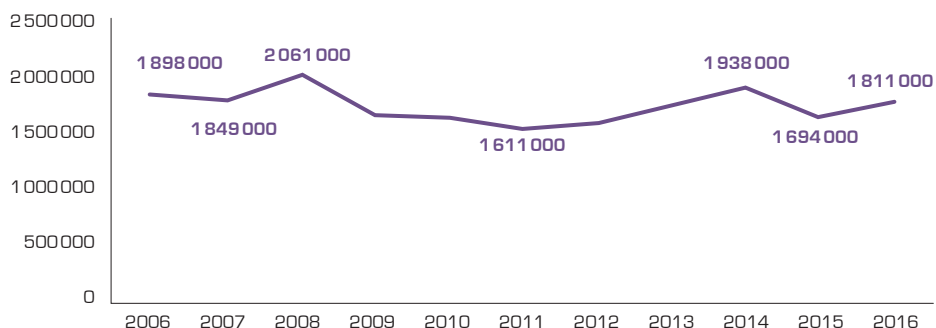
Exprimées envers une personne, elles peuvent cibler son intégrité physique (jusqu'aux menaces de mort) ou sociale (comme sa réputation) mais aussi viser ses biens. Il peut s'agir de menaces verbales prononcées en face à face, ou par voie dématérialisée (téléphone, courriel ou réseaux sociaux).



3,5%

de victimes
parmi les 14 ans et plus
EN 2016

 Nombre de victimes de menace



Le nombre d'individus de 14 ans et plus ayant subi des menaces en 2016 est estimé à 1,8 million, ce qui correspond à une proportion de 3,5% d'entre eux. Ce nombre n'est pas statistiquement différent de celui estimé pour l'année 2015¹. Globalement, au cours des 10 dernières années, le nombre de victimes de menaces est stable. En effet, bien que l'indicateur laisse entrevoir des variations au cours de la période, la précision de l'enquête liée à la taille de l'échantillon interrogé ne permet pas de conclure à des évolutions significatives.

➤ ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

En prenant en compte certaines caractéristiques des victimes, comme l'âge ou le sexe, on note que l'exposition à des actes de menaces n'est pas la même pour tous les individus. Le profil des individus ayant été exposés à des actes de menaces diffère en fonction de leur âge. Les personnes âgées de moins de 30 ans ont un taux de victimation deux fois plus élevé (5,7%) que celles âgées de plus de 30 ans (2,9%).

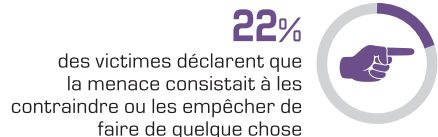
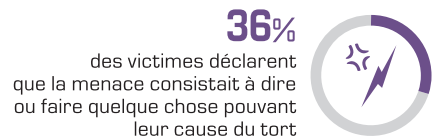
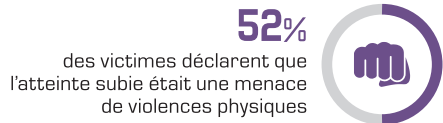
Les hommes ont légèrement plus tendance à être victimes de menaces que les femmes : la proportion de femmes menacées est de 3,3%, tandis qu'elle est de 3,7% pour les victimes de sexe masculin.

➤ LES CIRCONSTANCES DES MENACES

Les menaces sont majoritairement (79%) accompagnées d'injures. Mais elles s'en distinguent nettement. En effet, contrairement aux injures, elles comportent l'évocation d'une action pouvant porter préjudice à la victime, que ce soit - de manière éventuellement cumulative -

[1] Pour qu'une variation soit évoquée, il faut que le risque d'erreur ne dépasse pas un certain seuil. Au-delà on considère que le niveau de précision de l'enquête ne permet pas de conclure à l'existence d'une tendance. Au-delà de 10% de risque d'erreur, d'après la norme définie par l'ONDRP, la tendance est considérée non significative.

EN CHIFFRES



À NOTER

24% DES ATTEINTES s'étant déroulées dans l'exercice du métier (pas nécessairement sur le lieu de travail) relèvent de violences physiques.

La note de l'ONDRP n°14

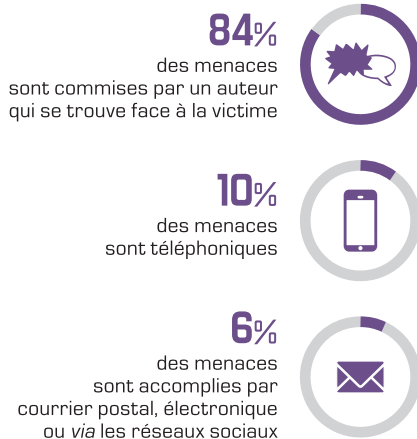
en menaçant son intégrité physique (52%), de dire ou faire quelque chose pouvant lui causer du tort (36%) ou encore de la contraindre ou l'empêcher de faire quelque chose (22%). Les menaces de destruction ou de dégradation de biens représentent quant à elles 14% des atteintes déclarées par les victimes.

En prenant en compte le sexe des victimes, il apparait que les hommes sont surexposés aux menaces de violences physiques tandis que les femmes sont davantage concernées par des menaces de type social. En effet, les menaces d'atteintes physiques concernent davantage les hommes que les femmes (respectivement 68% et 52% en sont victimes).

Cela apparait cohérent avec le fait que le taux de victimation des hommes pour des faits de violences physiques est plus élevé que celui des femmes [voir section « *Les violences physiques hors ménage* »]. Les femmes sont quant à elles surexposées aux menaces consistant à être contraintes à faire quelque chose contre leur volonté (27% en sont victimes contre 18% des hommes menacés). Ce type de menaces renvoie à un large spectre de situations, par exemple des injonctions spatiales (circulation dans l'espace public) ou des obligations professionnelles (venir travailler un dimanche). Les femmes sont également surexposées aux menaces prenant la forme de propos ou actes susceptibles de leur causer du tort (41% en sont victimes contre 31% des hommes).

Au cours de la période 2011-2016, la majorité des menaces sont directes, c'est-à-dire commises par des auteurs se trouvant face aux victimes (84%). Les menaces indirectes sont téléphoniques (10%) ou commises par courrier postal, numérique ou via les réseaux sociaux (6%). Dans 8% des menaces directes, une arme ou un objet dangereux a été utilisé.

EN CHIFFRES



À NOTER

Pour l'ensemble des atteintes personnelles (hors vol), en dehors du ménage, **LES FEMMES DÉCLARENT MAJORITAIREMENT CONNAÎTRE L'AUTEUR (58%)**.

La note de l'ONDRP n°12

Grâce aux éléments fournis par les victimes, il est possible de décrire les circonstances dans lesquelles les menaces en face à face se déroulent. Plus de la moitié a lieu dans l'espace public (54%), principalement dans la rue (32%). Les femmes apparaissent davantage menacées au sein d'un logement (27%) que les hommes (17%).

Toujours sur l'ensemble de la période 2011-2016, près d'un tiers des menaces en face à face se déroulent sur le lieu de travail ou d'études de la victime (32%).

> ÉLÉMENTS DE PROFIL DES AUTEURS

Lorsque les victimes ont vu l'auteur, la plupart déclare avoir été menacée par des auteurs seuls (72%), de sexe masculin (78%) et majeurs (78%). Notons que lorsque les victimes sont de sexe masculin, elles ont davantage tendance à être menacées par plusieurs auteurs à la fois. En effet, 22% des femmes menacées le sont par plus d'une personne contre 33% pour les hommes.

Le lien entre auteurs et victimes de menaces laisse entrevoir une interconnaissance plus marquée lorsque la victime est une femme

puisque 60% des femmes victimes connaissent le-s auteur-s tandis que ce n'est le cas que pour 48% des hommes victimes.

> LES SUITES DES MENACES

Un peu plus d'un cinquième des victimes (22%) se déplace dans une unité de gendarmerie ou un service de police suite aux menaces subies. Une victime sur dix porte plainte après avoir été menacée. Le taux de report aux autorités policières passe à 19% en ajoutant les dépôts de main-courante aux plaintes.

POUR EN SAVOIR +

> **Les femmes, premières victimes déclarées de violences physiques ou sexuelles**, *La note de l'ONDRP n°12*

> **Injures, menaces ou violences physiques se produisent une fois sur quatre dans l'exercice du métier**, *La note de l'ONDRP n°14*

Chiffres clés



Les menaces

1,8 million

DE VICTIMES EN 2016
*[3,5% des personnes
de 14 ans et plus]*



STABLE depuis 2006



Les injures

5 millions

DE VICTIMES EN 2016
*[9,6% des personnes
de 14 ans et plus]*



STABLE depuis 2006



Dans **52%** des cas,
il s'agit d'une
MENACE PHYSIQUE



Dans **84%** des cas,
la victime se trouve **FACE À LA VICTIME**



10%
des victimes **PORTENT PLAINTE**



24%
des victimes ont été insultées
SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL OU D'ÉTUDE



Dans **38%** des cas
la victime et l'auteur **SE CONNAISSENT**



- de 3%
des victimes **PORTENT PLAINTE**

Les violences physiques et sexuelles

Les violences envers les personnes qui ne sont pas concomitantes à des vols sont abordées dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » au travers de trois modules portant sur les atteintes subies par les individus. Le premier est adressé aux personnes de 14 ans et plus et évoque les violences physiques commises par une personne ne vivant pas avec le répondant au moment de la passation de l'enquête. Si l'enquêté a entre 18 et 76 ans, il est invité à répondre de façon auto-administrée à deux modules. Le premier concerne les violences sexuelles commises par un auteur qui ne vit pas avec le répondant au moment de l'enquête et le second porte sur toutes les formes de violences perpétrées par une personne vivant avec l'individu interrogé lors de l'enquête.

Les modules permettent de recenser le nombre de victimes pour chaque type d'atteinte et d'en décrire le contexte, les suites données ainsi que les caractéristiques de l'auteur. En raison de la structure spécifique des questionnaires utilisés pour couvrir ces formes de violences et de la taille limitée de l'échantillon de population interrogée, les nombres de victimes de violences sexuelles et de victimes au sein du ménage sont calculés sur les deux années précédant l'enquête. On parle alors de taux sur deux ans.

Au cours de la période 2015/2016 on estime que 2 068 000 personnes âgées de 18 à 76 ans ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles, soit 4,6% de l'ensemble. Parmi les victimes, on estime que 10% l'ont été à la fois de violences physiques et sexuelles (208 000), 72% de violences physiques uniquement (1 483 000) et 18% de violences sexuelles (377 000) [voir schéma]. Cette répartition diffère de celle estimée lors

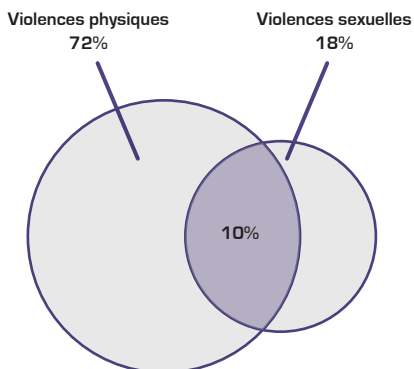
des précédentes enquêtes en raison de la forte évolution du nombre de victimes de violences sexuelles [voir *Avertissement*].

Quatre fiches thématiques sur les violences physiques et/ou sexuelles sont présentées dans cette section. La première porte sur les violences physiques hors ménage. Ces violences sont subies par les personnes de 14 ans et plus dont l'auteur ne vit pas dans le ménage au moment de l'enquête. La deuxième, les violences sexuelles hors ménage, concerne les violences sexuelles commises par une personne extérieure au ménage au moment de l'enquête. La troisième, les violences dans le ménage, aborde la question des violences perpétrées par une personne vivant avec la victime au moment de l'enquête. La quatrième fiche est spécifique aux violences commises au sein du couple.

Avertissement

Les dernières évolutions portant sur les violences sexuelles doivent être interprétées avec précaution. Plusieurs facteurs peuvent avoir impacté les résultats de l'enquête 2017. La formulation des questions permettant de recenser les victimes d'agression sexuelle dans l'enquête CVS a été modifiée dans la dernière enquête pouvant ainsi conduire à une rupture de la série historique (voir ci-dessous). Parallèlement à ces ruptures « techniques », l'augmentation réelle du phénomène peut s'être traduite par une augmentation de l'indicateur présenté.

Face à ces incertitudes concernant la hausse observée des indicateurs de violences sexuelles et dans l'attente des résultats de l'enquête CVS 2018, l'ONDRP préconise de ne pas commenter la hausse estimée des violences sexuelles au sein du ménage et hors ménage. Des analyses plus approfondies permettront alors de déterminer si cette augmentation reflète une véritable hausse du phénomène criminel ou résultat de changements méthodologiques.



Reformulation des questions portant sur les violences sexuelles subies :

Pour les violences sexuelles hors ménage, jusqu'en 2016, les victimes déclarées étaient celles ayant répondu positivement à la question : « En [N-2] ou [N-1] (Note de l'auteur : l'année dernière ou l'année précédente), en dehors des personnes qui vivent actuellement avec-vous, est-il arrivé qu'une personne vous oblige à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle tente de le faire ? ».

À partir de 2017, la question est posée ainsi : « En [N-2] ou [N-1], en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous impose des attouchements sexuels ou un rapport sexuel non désiré, ou qu'elle tente de le faire en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? ».

Pour les violences sexuelles intra ménage, jusqu'en 2016, les victimes déclarées étaient celles ayant répondu positivement à la question : « En dehors de ces épisodes de violences (Note de l'auteur : les violences physiques déclarées précédemment), est-il arrivé en [N-2] ou [N-1] qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non-désiré, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? ».

À partir de 2017, la question est posée comme suit : « En dehors de ces épisodes de violences, est-il arrivé en [N-2] ou [N-1] qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non-désiré ou qu'elle tente de le faire, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? ».

N°13

Les violences physiques hors ménage

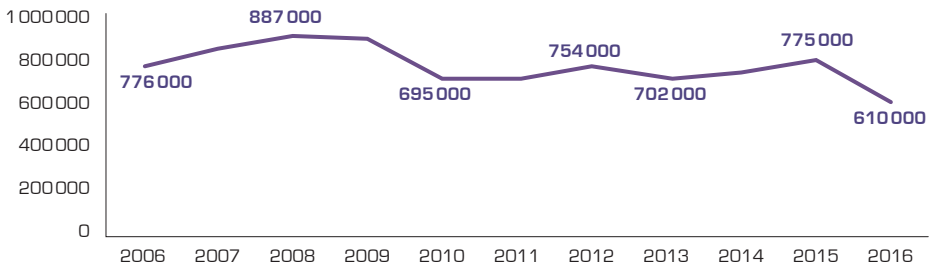
1,2%

de victimes parmi les 14 ans et plus
EN 2016



En 2016, on évalue à un peu plus de 610 000 le nombre de personnes de 14 ans et plus ayant subi des violences physiques de la part d'une personne ne vivant pas, au moment de l'enquête, dans le même ménage. Le taux de victimation atteint 1,2%. Les violences physiques sont dites hors ménage, c'est-à-dire commises par des auteurs ne vivant pas dans le même logement que la victime au moment de l'enquête et non au moment des faits. Ces violences, qui recouvrent une grande variété d'actes, suivent une tendance générale à la baisse depuis 10 ans. Les hommes sont plus exposés que les femmes. Les victimes de violences physiques portent plainte dans 27% des cas.

 Nombre de victimes de violences physiques hors ménage



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSi, 2007-2017.
Champ : Personnes âgées de 14 ans ou plus et résidant en France métropolitaine.

Le nombre d'individus de 14 ans et plus ayant subi des violences physiques en 2016 est estimé à 610 000. Cela représente une proportion de 1,2%. Cette estimation pour l'année 2016 correspond à une baisse significative en comparaison avec le niveau enregistré en 2015 (plus de 770 000). Cette diminution, qui s'observe pour les hommes comme pour les femmes, confirme la tendance à la baisse globalement observable sur la période 2006-2016. En effet, entre 2006 et 2008, le nombre de victimes augmente, pour atteindre un maximum sur la décennie de près de 890 000. Après une baisse observable en 2010 (pour atteindre un peu plus de 690 000), ce nombre se stabilise jusqu'en 2015.

> ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES ET DES AUTEURS

Le lien d'interconnaissance entre victimes et auteurs de violences physiques permet de caractériser différentes configurations d'atteintes. Notons que si les violences sont dites hors ménage, elles incluent néanmoins les atteintes dont les auteurs vivaient avec les victimes à l'époque des faits mais plus au moment de l'enquête. Cela s'explique par le fait que la caractérisation du ménage est effectuée au moment où la victime est interrogée et non au moment de l'atteinte.

Les taux de victimation par âge attestent d'une nette surexposition des personnes de moins de 30 ans. En effet, le taux de victimation des 14-30 ans est presque trois fois plus élevé (2,2%) que celui des plus de 30 ans (0,8%). L'exposition aux violences physiques hors ménage varie également en fonction du sexe: elle est légèrement plus élevée pour les hommes (1,3%) que pour les femmes (1,1%). Dans la majorité des violences physiques, les auteurs sont seuls (70%), de sexe masculin (82%) et majeurs (71%).

Victimes et auteurs se connaissent dans plus de la moitié des cas. On relève plus souvent une interconnaissance entre auteurs et victimes quand celles-ci sont des femmes (63%) que dans le cas où elles sont des hommes (43%). Dans le détail, lorsque victimes et auteurs se connaissent personnellement, et ce quelle que soit la nature de leur relation, dans 16% des cas, ils vivaient dans le même logement au moment des faits (cela représente 5% de l'ensemble des faits de violences physiques mesurés dans cette fiche).

EN CHIFFRES

38%

des violences physiques se déroulent dans la rue



21%

des violences physiques se déroulent sur le lieu de travail ou d'études de la victime



21%

des violences physiques se déroulent dans un logement



À NOTER

Lorsque les violences physiques sont commises dans le ménage, **LES FEMMES Y SONT PLUS EXPOSÉES** (66% en sont victimes contre 34% des hommes).

La note de l'ONDRP n°12

Parmi ces configurations dans lesquelles auteurs et victimes vivaient dans le même logement au moment des faits, notons que l'auteur est majoritairement (83%) un conjoint ou un ex-conjoint (*voir section « Les Violences au sein du couple »*) et dans 14% des cas il est un membre de la famille (soit respectivement 4% et 1% de l'ensemble des violences physiques recensées ici).

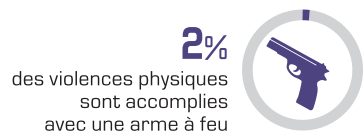
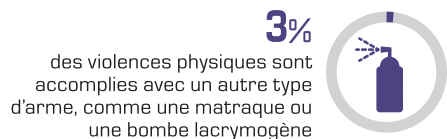
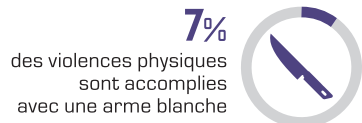
> LES CIRCONSTANCES DES VIOLENCES PHYSIQUES

Les violences physiques recouvrent un large spectre d'actes. Si elles n'entraînent aucune violence subie dans 7% des cas (coup évité par exemple), elles peuvent se concrétiser par des gifles ou des coups, mais également des bousculades, empoignades, étranglements ou brûlures. Cette variété des manifestations de violences physiques s'ajoute à une possible accumulation avec d'autres atteintes. Ainsi, 58% d'entre elles s'accompagnent de menaces et 78% d'insultes. Sur l'ensemble de la période 2011-2016, ce sont plus de la moitié des violences physiques (58%) qui se déroulent dans l'espace public, avec la rue comme principal cadre (38%). Plus d'un cinquième des violences physiques se déroulent sur le lieu de travail ou d'études des victimes (21%).

L'espace public, lieu de la majorité des violences physiques, l'est encore plus si les victimes sont jeunes (63% des personnes âgées de 14 à 30 ans). Les personnes âgées de plus de 30 ans vont quant à elles davantage subir des violences au sein d'un logement, que celui-ci soit le leur ou non, (28%) que le reste des victimes.

Notons à cet égard que dans 21% des cas, les violences physiques se déroulent dans un logement (pas nécessairement le lieu d'habitation de la victime), configuration dans

EN CHIFFRES



À NOTER

**LES VIOLENCES PHYSIQUES
CONSTITUENT 6% DES ATTEINTES**
s'étant déroulées dans l'exercice du métier
(pas nécessairement sur le lieu de travail).

La note de l'ONDRP n°14

laquelle les femmes sont surreprésentées (32% des femmes violentées l'ont été dans un logement contre 13% des hommes).

Un peu plus d'un cinquième des violences physiques se font avec l'usage d'une arme. Il est principalement question d'arme par destination (8%), d'arme blanche (7%) et de manière moins fréquente des armes de type matraque ou bombe lacrymogène (3%). Les violences physiques accomplies avec une arme à feu représentent 2% des atteintes. Les hommes apparaissent plus exposés à des violences avec arme (23% des hommes violentés ont fait face à une arme, quelle qu'en soit sa nature, contre 13% des femmes).

Notons que plus d'un quart des victimes de violences physiques (26%) ont subi plus d'un acte de violence.

› LES CONSÉQUENCES ET LES SUITES

Lorsque les violences ont engendré un contact physique, il est principalement question de blessures visibles (45%). Plus d'un quart des violences ayant entraîné des dommages physiques consistent en des blessures non visibles (30%) tandis que 5% donnent lieu à une ou plusieurs fractures. À la suite de 13% des violences, un médecin a délivré un certificat d'incapacité totale de travail (ITT) à la victime.

Notons cependant que près de la moitié des victimes (46%) qualifie les violences physiques avec contact comme étant peu importantes. Les femmes ont quant à elle plus tendance à considérer ces situations comme importantes (38% contre 24% chez les hommes victimes).

En termes de report aux autorités, 27% des victimes portent plainte suite aux violences subies.

EN CHIFFRES

27%

des victimes portent plainte après les violences physiques



13%

des victimes bénéficient d'un certificat d'incapacité totale de travail (ITT) suite aux violences subies



POUR EN SAVOIR +

› **Les femmes, premières victimes déclarées de violences physiques ou sexuelles**, *La note de l'ONDRP n°12*

› **Injures, menaces ou violences physiques se produisent une fois sur quatre dans l'exercice du métier**, *La note de l'ONDRP n°14*

N°14

Les violences sexuelles hors ménage



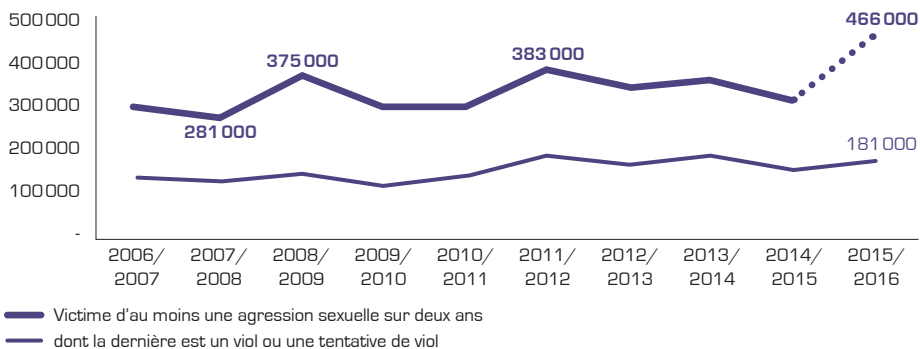
1%
de victimes parmi
les 18 à 76 ans
EN 2015 ET 2016

⚠ Avertissement

Les évolutions sur les violences sexuelles doivent être interprétées avec précaution. Plusieurs facteurs peuvent avoir impacté les résultats de l'enquête 2017, voir la partie « Présentation de l'enquête » pour plus d'informations.

Le nombre de victimes déclarées d'agression sexuelle commise par une personne ne vivant pas ou plus avec elles au moment de l'enquête est estimé à 466 000 individus sur la période 2015-2016. Lorsqu'on retient uniquement les victimes francophones d'agression sexuelle par une personne non-cohabitante, c'est-à-dire

■ Nombre de victimes d'agressions sexuelles par un agresseur ne vivant pas ou plus avec elle sur deux ans



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » Insee-ONDRP-SSMSi, 2008-2017.

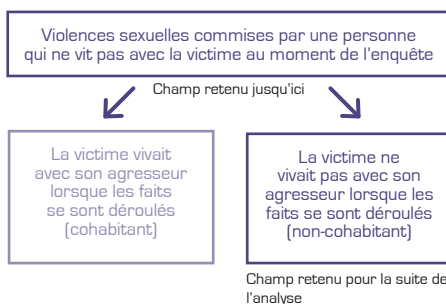
Champ : Personnes âgées de 18 à 76 ans résidant en France métropolitaine, atteintes subies au cours des deux années précédant l'enquête.

commise par un individu ne vivant pas avec elles au moment où les faits se sont déroulés, on estime que leur nombre sur deux ans est de 247 000 personnes francophones en moyenne sur la période 2006-2007 à 2014-2015 et de 408 000 en 2015-2016. Ces violences hors ménage, le plus souvent commises par des individus connus des victimes, peuvent être des viols ou des tentatives de viol, des attouchements ou toute autre forme de violences sexuelles que l'enquêté aura déclaré lors des enquêtes CVS.

À partir de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » menée en 2017, on estime que 466 000 personnes âgées de 18 à 76 ans, ont été victimes de violences sexuelles en 2015 et 2016 par une personne qui ne vit pas ou plus avec elles au moment de l'enquête. Rapporté à l'ensemble de la population, cela représente 1,0% des individus âgés entre 18 et 76 ans et résidant en France métropolitaine. Lors de la passation du questionnaire CVS, les enquêtés ayant déclaré avoir subi des violences sexuelles au cours des deux dernières années par un ou plusieurs individus ne vivant pas avec eux au moment de l'enquête, sont interrogés sur la nature ou les circonstances de cette dernière atteinte leur sont alors posées. On estime que 0,4% des personnes de 18 à 76 ans ont subi des violences sexuelles en 2015-2016 par une personne ne vivant pas ou plus avec elles, et dont la dernière atteinte est un viol ou une tentative de viol. Ce taux est stable pour la période 2006-2007 à 2014-2015.

Toutefois, parmi ces victimes, certaines vivaient avec leur agresseur au moment où les faits se sont déroulés¹. Les circonstances des agressions commises par une personne faisant partie du ménage et celles commises

par une personne extérieure au ménage étant différentes, il a été convenu d'axer cette fiche sur les violences sexuelles commises par un individu non-cohabitant, c'est-à-dire dont l'auteur ne vivait pas avec la victime au moment où les faits se sont déroulés. À noter que les violences sexuelles dans le ménages et les violences par conjoint ou ex-conjoint font l'objet de fiches thématiques dédiées.

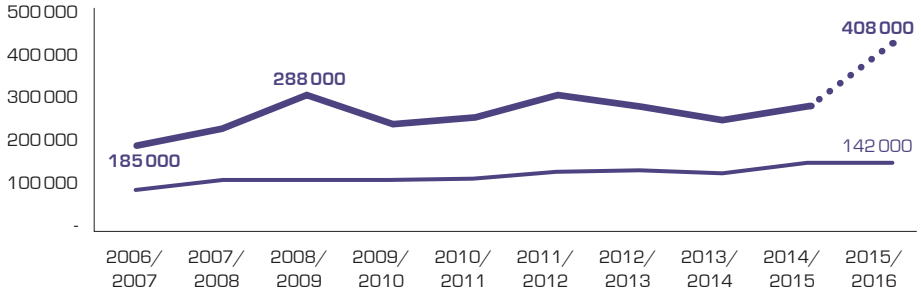


L'enquête CVS de 2017 nous permet d'estimer que 0,9% des personnes francophones âgées de 18 à 76 ans ont été victimes de violences sexuelles par un individu non-cohabitant en 2015-2016. Par ailleurs, nous pouvons observer que 0,6% des personnes francophones de 18 à 76 ans se sont déclarées victimes de telles agressions sur deux ans en moyenne pour la période d'étude de 2006-2007 à 2014-2015. En effectif, on estime que 247 000 personnes ont subi des agressions sexuelles hors ménage sur deux ans, en moyenne durant la période allant de 2006-2007 à 2014-2015.

142 000 personnes ont déclaré avoir subi des violences sexuelles dont la dernière est un viol ou une tentative de viol par une personne non-cohabitante en 2015-2016 : cela représente 0,3% des personnes francophones âgées de 18 à 76 ans.

[1] Cette information n'étant disponible que dans le questionnaire francophone, la population d'étude est restreinte aux individus comprenant le français.

Les violences sexuelles par une personne non-cohabitante sur deux ans



— Victime d'au moins une agression sexuelle par une personne non-cohabitante sur deux ans
 — dont la dernière est un viol ou une tentative de viol

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008-2017.

Champ : Nombre de francophones victimes d'agressions sexuelles.

> ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES²

Plus des trois quarts des victimes de violences sexuelles par un individu non-cohabitantsont des femmes (81 %). Par conséquent, la proportion de femmes victimes est plus importante que la proportion d'hommes victimes. 0,9% des femmes ont été victimes de violences sexuelles sur deux ans contre 0,2% des hommes, sur la période 2006-2007 à 2014-2015.

Les personnes les plus jeunes sont également les plus touchées par ce type de violences. On estime en effet que 1,2% des individus âgés de 18 à 29 ans ont été victimes sur deux ans contre 0,4% pour les personnes de plus de 30 ans. D'ailleurs, ce taux de victimation sur deux ans décroît selon l'âge de la victime: estimé à 0,5% pour les classes d'âge de 30-39 ans et 40-49 ans, il passe à 0,4% pour les personnes de 50 à 59 ans, puis à 0,3% pour celles âgées entre 60 à 76 ans.

EN CHIFFRES

53%

des agressions sexuelles ont lieu dans un domicile



dans 70%

des cas la victime connaissait l'auteur des violences sexuelles avant l'agression



8%

des personnes ayant subi une agression sexuelle hors ménage déposent plainte



[2] Les éléments de profil sont estimés à partir des enquêtes 2008 à 2016 afin de ne pas introduire de biais potentiellement liés à la modification de la question introduite dans l'enquête de 2017.

Lors de la passation de l'enquête CVS, seule la dernière agression sexuelle est détaillée. On estime alors que 26% des violences sexuelles étudiées sont des viols, 19% sont des tentatives de viol et 23% sont des attouchements sexuels. Un tiers de ces violences est constitué d'autres formes d'atteintes sexuelles.

Près de 9 fois sur 10, les agresseurs agissent seuls (89%). L'auteur est très souvent un homme. Toutefois, il est à noter que dans 11% des cas, une femme est à l'origine des agressions sexuelles ou fait partie du groupe d'agresseurs.

La victime connaissait l'auteur des violences sexuelles avant l'agression dans 70% des cas de violences sexuelles par un individu non-cohabitant. Autrement dit, l'agresseur, même lorsqu'il ne vit pas avec la victime au moment des faits, fait partie du cercle de connaissances de celle-ci dans plus des deux tiers des cas.

Plus de la moitié des agressions sexuelles commises par une personne extérieure au ménage de la victime ont lieu au domicile de la victime (dans 25% des cas) ou dans un autre domicile (28% des cas).

➤ LES SUITES AUX VIOLENCES SEXUELLES

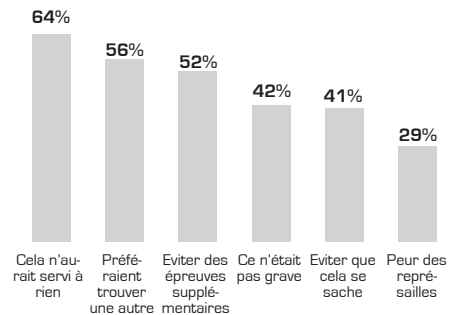
Ces agressions causent des blessures physiques visibles dans 13% des cas et des blessures physiques non visibles plus d'une fois sur quatre (26% des cas). Suite aux violences sexuelles par un individu non-cohabitant, 14% des victimes ont consulté un médecin.

86% des victimes ont déclaré ne pas s'être déplacées à la police ou à la gendarmerie pour déclarer l'agression. Dans 64% des cas, les victimes ne se déplacent pas en invoquant le fait que « cela n'aurait servi à rien ». Lorsque les

victimes se sont déplacées à la police ou à la gendarmerie pour déclarer l'agression sexuelle subie, 70% d'entre elles déposent plainte. Au final, ce sont donc 8% des personnes ayant subi une agression sexuelle par une personne non-cohabitante qui ont déposé plainte.

Plus de la moitié des victimes qualifient les dommages psychologiques causés par cette agression comme plutôt importants (26% des victimes) voire très importants (29%). D'ailleurs pour 46% des victimes, ces violences sexuelles commises par un individu non-cohabitant ont entraîné des conséquences ou des perturbations dans leur vie quotidienne et notamment dans leurs études ou leur travail.

 **GRAPHIQUE 3** - Raisons du non déplacement évoquées par les victimes



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSM-si, 2008-2016

Champ : Personnes francophones âgées de 18 ans à 76 ans résidant en France métropolitaine et victimes d'agression sexuelle par une personne ne vivant pas avec elles au moment des faits.

À NOTER

**PRÈS D'UNE VICTIME DE VIOL SUR 5
N'EN PARLE À PERSONNE.**

La note de l'ONDRP n°11

n°15

Les violences dans le ménage



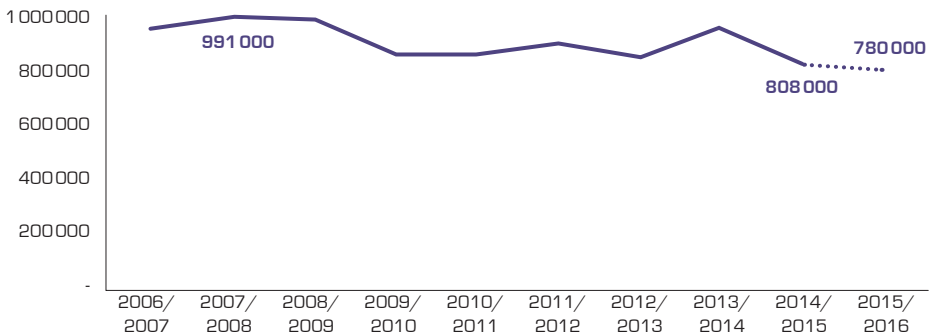
1,7%
de victimes parmi
les 18 à 76 ans
EN 2015 ET 2016

⚠ Avertissement

Les évolutions sur les violences sexuelles doivent être interprétées avec précaution. Plusieurs facteurs peuvent avoir impacté les résultats de l'enquête 2017, voir la partie « Présentation de l'enquête » pour plus d'informations.

Les données sur les victimations au sein du ménage portent sur les violences physiques et/ou sexuelles dont l'auteur est une personne vivant avec la victime au moment de l'enquête¹. En 2015-2016, 1,7% des personnes de 18 à 76 ans se sont déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles dans leur ménage

 **Nombre de victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage sur deux ans**



Champ : Personnes de 18 à 76 ans résidant en France métropolitaine et appartenant à un ménage ordinaire. Atteintes subies lors des deux ans précédant l'enquête.

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMsi, 2007-2017.

[1] Pour plus d'informations sur les questionnaires et la méthodologie, voir p.XX.

au cours des deux ans précédant l'enquête. Deux tiers des victimes de ces violences sont des femmes. Près des trois cinquièmes des victimes l'ont été de manière répétée au cours des deux années précédant l'enquête.

Depuis les années 2006-2007, le nombre estimé de victimes de 18 à 76 ans de violences dans le ménage au cours des deux ans précédant l'enquête est relativement stable. En 2015-2016, on estime ce nombre à 780 000. Cela représente 1,7% des personnes de 18 à 76 ans. Ce nombre doit être interprété avec précautions comme rappelé dans l'encadré Avertissement.

L'enquête CVS permet de distinguer les victimes de violences physiques, de violences sexuelles et celles victimes des deux formes de violences cumulées. Entre 2013-2014 et 2015-2016, 93% des victimes l'ont été d'une unique forme de violence dont 87% de violences physiques uniquement (730 000) et 6% de violences sexuelles (54 000). Des violences physiques et sexuelles sont subies par 7% des victimes (60 000) [voir schéma].

Par conséquent, sur la même période, les violences physiques étaient majoritairement non associées à des violences sexuelles (92%). À l'inverse, plus de la moitié des violences sexuelles sont combinées à des violences physiques (52%). Elles représentent près de 14% des violences dans le ménage.

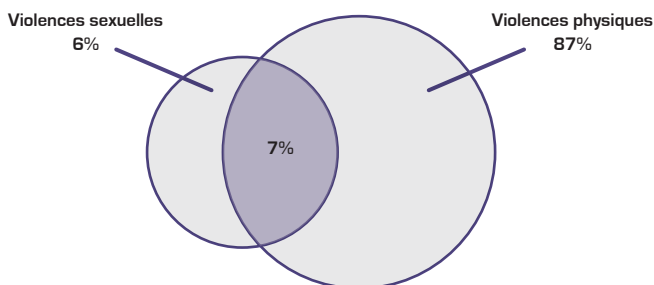
› ELÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

Les femmes représentent plus des deux tiers des victimes de violences physiques et/ou sexuelles dans le ménage. Plus exposées aux violences sexuelles, elles le sont également concernant les violences physiques (respectivement 83% et 66% des victimes).

L'une des particularités des atteintes au sein du ménage est le caractère répétitif de la violence. En effet, pour près de 60% des victimes, les violences physiques et/ou sexuelles se sont produites plusieurs fois au cours des deux années précédant l'enquête. Parmi les victimes de 18 à 76 ans recensées dans le cadre de l'enquête, celles âgées de moins de 40 ans en représentent plus de la moitié (53%).



SCHÉMA – Répartition des violences physiques et/ou sexuelles dans le ménage



Champ : Personnes de 18 à 76 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles vivant avec l'auteur au moment de l'enquête.

Source : Enquête CVS 2008 à 2017, Insee-ONDRP-SSMsi, traitement ONDRP.

Près d'un tiers ont entre 18 et 29 ans. Les jeunes semblent donc très exposés aux violences dans le ménage. Parmi les 18-29 ans, 3,2% ont déclaré être victimes de violences physiques et/ou sexuelles par un membre de leur ménage tandis qu'ils sont 1,5% parmi les 50-59 ans.

> SUITES ET CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SUBIES

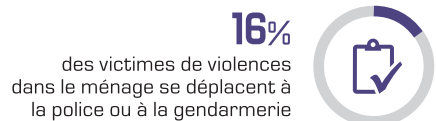
Seuls 16% des victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage se déplacent à la gendarmerie ou la police nationales pour déclarer les violences subies. Parmi les personnes ne s'étant pas déplacées à la police ou la gendarmerie, 27% n'avaient jamais fait part d'aucun de ces événements avant de répondre à l'enquête CVS. Le dépôt de plainte mesuré grâce à l'enquête CVS est très faible comparativement à d'autres atteintes.

Chaque année, moins de 10% des victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage déclarent avoir déposé plainte pour au moins l'un des faits commis au cours des deux années précédant l'enquête. En outre, une victime sur cinq a retiré sa plainte.

En dehors de la gendarmerie et de la police nationales, les victimes peuvent avoir évoqué ces faits avec d'autres interlocuteurs, notamment les professionnels de santé. Parmi les victimes, 17% ont été vues par un médecin que ce soit en consultation ou aux urgences. Certaines victimes ont été hospitalisées pendant une nuit ou plus (4%). Sur l'ensemble des victimes, 19% ont été vues par un professionnel de santé. Ces derniers ont délivré une incapacité totale de travail (ITT)² de 1 à 8

jours pour 29% de ces victimes et de plus de 8 jours pour 16% de ces victimes. Par ailleurs, un peu moins d'un cinquième des victimes ont consulté un psychiatre ou un psychologue pour ces violences. Les victimes sont également peu nombreuses à appeler un numéro vert ou à contacter une association d'aide aux victimes pour parler de ces violences (6% des victimes dans les deux cas). La majorité évoque ces violences avec des proches ou des amis (55%).

EN CHIFFRES



À NOTER

Les victimes qui ne sont pas déplacées pour déclarer les violences intra ménage subies ont, **POUR PLUS DE 70% D'ENTRE ELLES, PRÉFÉRÉ « TROUVER UNE AUTRE SOLUTION ».**

CNDRP, Repères n°15

[2] L'incapacité totale de travail ou ITT peut être délivrée par tout praticien et correspond, au sens pénal du terme, à la période durant laquelle l'individu n'est pas en totale capacité de se livrer aux actes usuels de la vie courante que ce soit dans le cadre d'une activité professionnelle ou non.

Les violences dans le ménage peuvent avoir des conséquences et générer des perturbations dans la vie des victimes (quotidienne et professionnelle). Plus d'un tiers des victimes déclarent des perturbations suite aux actes de violences (37%).

En outre, comme évoqué, les violences dans le ménage sont très souvent répétées. C'est pourquoi près de la moitié des victimes pense que les événements pourraient se reproduire. Parmi ces victimes, 46% en ont peur et 54% pensent que ces violences pourraient être répétées mais qu'elles sauraient se défendre. Ces craintes sont plus importantes pour les femmes. En effet, plus de la moitié des

femmes victimes pensent que ces événements pourraient se reproduire contre un peu moins des deux cinquièmes pour les hommes victimes.

POUR EN SAVOIR +

- > **Les interlocuteurs des victimes de viol,** *La note de l'ONDRP n°11*
- > **Les femmes, premières victimes déclarées de violences physiques ou sexuelles,** *La note de l'ONDRP n°12*
- > **Violences physiques ou sexuelles au sein du ménage,** *ONDRP, Repères n°15*

Hors-champ sur...

... Les violences non déclarées

En moyenne chaque année, 16% des personnes devant répondre aux questions portant sur les violences physiques et/ou sexuelles subies dans le ménage refusent de répondre, répondent ne pas savoir ou bien interrompent l'enquête.

Au regard du contexte particulier lié à ces violences, une question arrivant à la fin du questionnaire, qui n'est posée que si l'enquête n'a déclaré aucune violence au sein de son ménage, permet aux victimes qui n'auraient pas pu ou voulu déclarer ces violences de le faire (sans apporter de détail sur les violences). Depuis 2008, cela concerne en moyenne 324 000 personnes de 18 à 76 ans lors de chaque enquête.

n°16

Les violences au sein du couple

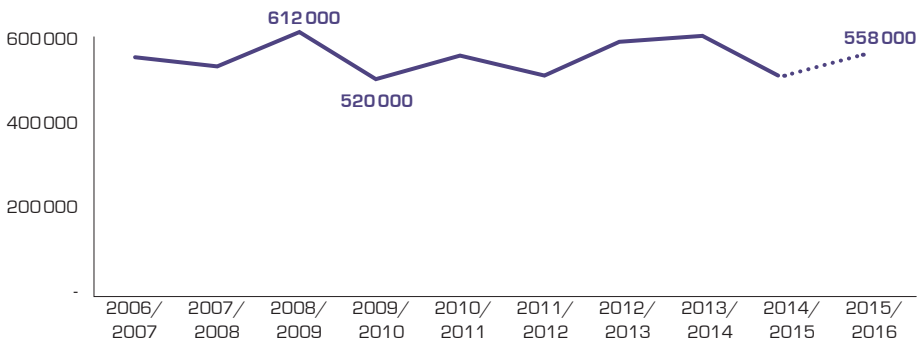


⚠ Avertissement

Les évolutions sur les violences sexuelles doivent être interprétées avec précaution. Plusieurs facteurs peuvent avoir impacté les résultats de l'enquête 2017, voir la partie « Présentation de l'enquête » pour plus d'informations.

Contrairement aux autres atteintes présentées dans ce recueil, les violences au sein du couple ne font pas l'objet d'un questionnement unique dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité ». L'indicateur présenté dans cette fiche correspond à l'agrégat de plusieurs victimations : les violences physiques hors ménage, les violences sexuelles hors ménage

 Nombre de victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple sur deux ans



ainsi que les violences physiques et/ou sexuelles dans le ménage¹. Pour chacune de ces victimations, on isole les personnes de 18 à 76 ans s'étant déclarées victimes de leur conjoint et/ou leur ex-conjoint² au moment de l'enquête. Le nombre de victimes est estimé sur la base de la déclaration des faits subis au cours des deux années précédant l'enquête.

On estime à 558 000 le nombre de personnes de 18 à 76 ans victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un conjoint et/ou d'un ex-conjoint en 2015-2016. Ces victimes représentent 1,3% de l'ensemble des personnes de 18 à 76 ans résidant en France métropolitaine.

> ÉLÉMENTS DE PROFIL DES VICTIMES

La proportion de victimes de violences au sein du couple est plus importante chez les femmes que chez les hommes. On estime que 1,9% des femmes subissent des violences de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint sur deux ans contre 0,7% pour les hommes.

Comme pour les violences au sein du ménage et les violences sexuelles hors ménage, les femmes sont les principales victimes de violences commises par un conjoint ou un ex-conjoint. Plus de 7 victimes sur 10 sont des femmes. Qu'il s'agisse de violences physiques ou de violences sexuelles, les femmes en restent les principales victimes (7 victimes sur 10 de violences physiques et plus de 9 victimes sur 10 de violences sexuelles).

Les proportions de victimes de violences au sein du couple sont plus importantes chez les personnes de moins de 40 ans. On estime à

près de 1,8% la proportion de victimes sur deux ans dans ces classes d'âge contre 1% chez les personnes âgées de 50 à 59 ans.

> LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Parmi l'ensemble des victimes de violences commises par un conjoint ou un ex-conjoint, 72% vivent avec l'auteur des faits au moment de l'enquête.

Les violences physiques sont subies par presque 9 victimes sur 10 et les violences sexuelles par un peu plus d'une victime sur cinq. Parmi ces dernières, les deux tiers ont déclaré avoir subi un viol ou une tentative de viol au cours des deux ans précédant l'enquête (14% sur l'ensemble des victimes de violences au sein du couple). Il s'agissait d'un viol pour 56% des victimes de violences sexuelles.

EN CHIFFRES



[1] Il est à noter que pour les violences sexuelles hors ménage et les violences dans le ménage, l'information sur l'auteur n'est disponible que pour les personnes ayant complété le questionnaire en français.

[2] Le terme de conjoint est à prendre au sens large : mari ou femme, concubin(e), compagnon ou compagne, petit(e) ami(e). Les ex-conjoints au moment de l'enquête pouvaient être les conjoints au moment des faits.

> LES DÉMARCHES SUITE AUX VIOLENCES

Seul un quart des victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple déclare s'être déplacé à la gendarmerie ou à la police nationales (soit 25%).

Parmi celles s'étant déplacées, près des trois cinquième ont porté plainte, représentant seulement 15% de l'ensemble des victimes de ces violences. Les violences entre conjoints font partie des atteintes les moins déclarées aux forces de l'ordre.

Par ailleurs, nombreuses sont les victimes à n'avoir jamais évoqué ces violences auparavant. Parmi les victimes de violences au sein du couple vivant avec l'auteur au moment de l'enquête, et qui ne se sont pas déplacées dans un commissariat de police ou à la gendarmerie, 32% évoquaient ces faits de violences pour la première fois lors de l'enquête CVS.

À NOTER

LES FEMMES DE 18 À 75 ANS HANDICAPÉES OU AYANT « QUELQUES GÊNES OU DIFFICULTÉS DANS LA VIE QUOTIDIENNE » cohabitant en couple affichent un taux de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant de **39,1%**
ONDRP, *Repères n°31*

POUR EN SAVOIR +

- > **Le profil des personnes de 18 à 75 ans s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint**, ONDRP, *Repères n°18*
- > **Étude croisée de certaines caractéristiques de la victime déclarée et de son conjoint**, ONDRP, *Repères n°31*

Chiffres clés



Violences physiques hors-ménage

(14 ans et plus)



Violences sexuelles hors-ménage



Les violences physiques et sexuelles au sein du ménage

(18-76 ans ; nombre de victimes sur deux ans)



Les violences au sein du couple

610 000 ↓

VICTIMES EN 2016
(1,2% des personnes de 14 ans et plus)

EN BAISSSE par rapport à 2015

466 000

VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE EN 2015-2016
(1% des personnes âgées de 18 à 76 ans)

181 000
VICTIMES DE VIOL EN 2015-2016

780 000

VICTIMES EN 2015-2016
(1,7% des personnes âgées de 18 à 76 ans)

558 000

VICTIMES EN 2015-2016
(1,3% des personnes âgées de 18 à 76 ans)

Analyse des tendances impossible (voir avertissement méthodologique)

38%

des violences physiques se déroulent **DANS LA RUE**



7%

des violences physiques sont commises **À L'AIDE D'UNE ARME BLANCHE**



27%

des victimes **PORTENT PLAINTE**



13%

des victimes bénéficient **D'UNE ITT SUITE AUX VIOLENCES**



53%

des agressions sexuelles ont lieu dans un **DOMICILE** (de la victime ou de quelqu'un d'autre)



Dans **70%**

des cas, la victime **CONNAISSAIT L'AUTEUR**



Moins de **10%**

des victimes **PORTENT PLAINTE**



29%

des victimes estiment que les **DOMMAGES PSYCHOLOGIQUES** causés sont très importants



67%

des victimes sont **DES FEMMES**



59%

des victimes ont subi des **VIOLENCES RÉPÉTÉES** au cours des deux dernières années



7%

des victimes ont subi des **VIOLENCES PHYSIQUES ET DES VIOLENCES SEXUELLES**



Moins de **10%**

des victimes **PORTENT PLAINTE**



74%

des victimes sont **DES FEMMES**



1,8%

des personnes de **MOINS DE 40 ANS** sont victimes



72%

des victimes **VIVENT AVEC L'AUTEUR** au moment de l'enquête



21%

des violences au sein du couple sont des **VIOLENCES SEXUELLES**



15%

des victimes **PORTENT PLAINTE**



03

Les perceptions de l'insécurité
et l'observation de
phénomènes de délinquance

Au-delà des questions portant sur certaines atteintes subies par les ménages et les individus (les violences, les vols), l'enquête « Cadre de vie et sécurité » consacre une partie de son questionnaire individuel au sentiment d'insécurité, aux préoccupations sociétales et à l'observation de certains phénomènes de délinquance. Ces trois aspects sont abordés dans cette partie du recueil.

Contrairement aux modules de victimation, les questions exploitées ici ne dépendent pas d'expériences individuelles de victimation et sont posées à toutes les personnes interrogées au cours de l'enquête. Les résultats exprimés sont donc ceux de la population de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

Deux questions sur l'insécurité ressentie au cours de l'année sont posées aux personnes interrogées. L'une sur la fréquence du sentiment d'insécurité au domicile et l'autre sur la fréquence du sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village de résidence. Les réponses à ces questions laissent entrevoir une évolution parallèle des deux indicateurs avec, toutefois, une insécurité ressentie toujours plus importante à l'extérieur qu'au domicile. Ces questions sur l'insécurité ressentie ont un caractère subjectif par définition, les réponses fournies doivent être interprétées en prenant en considération cette subjectivité.

Les personnes interrogées sont également invitées à s'exprimer sur les problèmes de société actuellement les plus préoccupants parmi un ensemble de choix allant des problèmes environnementaux au terrorisme. La hiérarchie des préoccupations sociétales a été bouleversée par les attentats à caractère terroriste commis en France depuis 2015 plaçant ces derniers en tête des préoccupations des français dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

Enfin, les personnes sont interrogées sur certains phénomènes de délinquance dont ils ont pu être témoins au cours des douze mois précédant l'enquête dans leur quartier ou leur village, tels que la consommation exagérée d'alcool, la consommation ou le trafic de stupéfiants, la prostitution, etc.

Cette partie a pour vocation de présenter les derniers chiffres issus de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2017 sur les thèmes évoqués ci-dessus. Toutefois, peut-être plus encore que les atteintes directes, les questions de perception et de sentiment d'insécurité sont des questions complexes et empreintes de subjectivité qui ne peuvent être entièrement appréhendées au travers des seuls chiffres présentés dans ce recueil. Afin de mieux comprendre les mécanismes sous-jacents à ces indicateurs « bruts », nous invitons les lecteurs à prendre connaissance des publications de l'ONDRP sur ces différents sujets offrant ainsi des clés de lecture et de compréhension plus fines sur ces problématiques.

21%

des personnes
de 14 ans et plus
ressentent de l'insécurité
dans le quartier
EN 2017



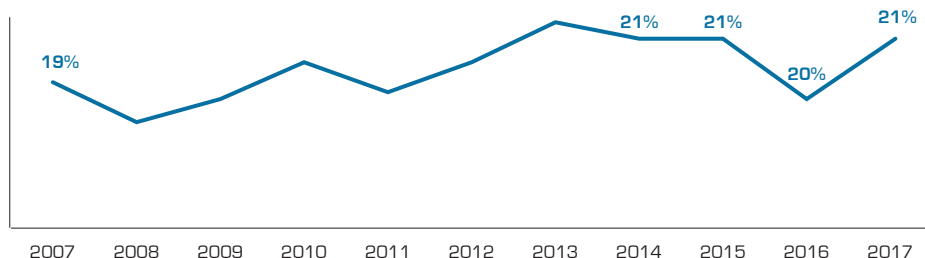
N°17

Le sentiment d'insécurité ressenti dans le quartier ou le village

En 2017, la fréquence du sentiment d'insécurité ressenti dans le quartier ou le village est à la hausse avec 21 % des individus qui ont déclaré qu'il leur est arrivé de se sentir en insécurité dans leur quartier, soit 10,8 millions de personnes de 14 ans et plus (contre 20% en 2016).

Près d'une femme sur trois déclare se sentir en insécurité au sein de son quartier ou de son village contre 16% chez les hommes.

L'insécurité ressentie dans leur quartier ou le village



Insécurité ressentie «Souvent» - «De temps en temps» - «Rarement»

Après trois années de baisse observée entre 2013 et 2016, la part des individus de 14 ans et plus ayant déclaré ressentir de l'insécurité dans leur quartier ou leur village est en augmentation en 2017.

Près 10,8 millions de français ont confié qu'il leur est arrivé, en 2017, de ressentir de l'insécurité au sein de leur quartier ou village soit 21 % contre 20% en 2016. Un peu moins de 3% ont déclaré ressentir «souvent» cette insécurité et 8% «de temps en temps». Enfin pour 10% des répondants, ce sentiment a été «rarement» éprouvé.

Parmi les personnes qui déclarent ressentir de l'insécurité dans leur quartier «souvent», «de temps en temps» ou «rarement», 19% estiment que leur quartier n'est pas agréable à vivre contre moins de 5% chez celles n'éprouvant pas d'insécurité. De plus, 39% des personnes en insécurité jugent leur quartier comme n'étant pas sûr (8% chez les individus se sentant en sécurité dans leur quartier).

Par ailleurs, on estime à 43%, la part des personnes qui ont déjà renoncé à sortir seules du fait qu'elles se sentaient en insécurité dans leur quartier. *A contrario*, seuls 9% des individus qui ont déclaré se sentir en sécurité dans leur quartier ont dit avoir limité leurs déplacements pour des raisons de sécurité.

> HOMMES ET FEMMES FACE À L'INSÉCURITÉ

En 2017, la part des femmes de 14 ans et plus déclarant ressentir «souvent», «de temps en temps» ou «rarement» de l'insécurité au sein leur quartier ou dans leur village s'élève à 26% contre 24% en 2016. Concernant les hommes, la part de ceux ressentant de l'insécurité dans leur quartier est passée de

14% en 2016 à 16% en 2017. La proportion de femmes déclarant se sentir en insécurité est structurellement supérieure à celle des hommes. En 2017, l'écart est d'environ 10 points.

EN CHIFFRES

26%

des femmes disent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier



16%

des hommes disent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité dans leur quartier



À NOTER

La notion de sentiment d'insécurité est illustrée par la sensation de manque ou d'absence de sécurité. Certains individus associent ce manque **AU RISQUE D'ÊTRE EXPOSÉ À UN DANGER ET À LA PERCEPTION DE LA GRAVITÉ DE L'ACTE.**

➤ L'INSÉCURITÉ DANS LE QUARTIER SELON LES ÂGES

De manière générale, on constate que le sentiment d'insécurité ressenti dans le quartier ou le village tend à diminuer avec l'âge.

En 2017, un peu moins de 23 % des personnes âgées de 14 à 17 ans ont déclaré qu'il leur est arrivé «souvent», «de temps en temps» ou «rarement» de ressentir de l'insécurité au sein de leur quartier ou dans leur village. Cette part s'élève à 22% chez les 18 à 49 ans et à près de 19% chez les individus de 50 ans et plus.

Près de 26% des filles ayant entre 14 et 17 ans ont déclaré qu'il leur est arrivé de ressentir de l'insécurité au sein de leur quartier tandis que cette part s'élève à 19% chez les garçons du même âge.

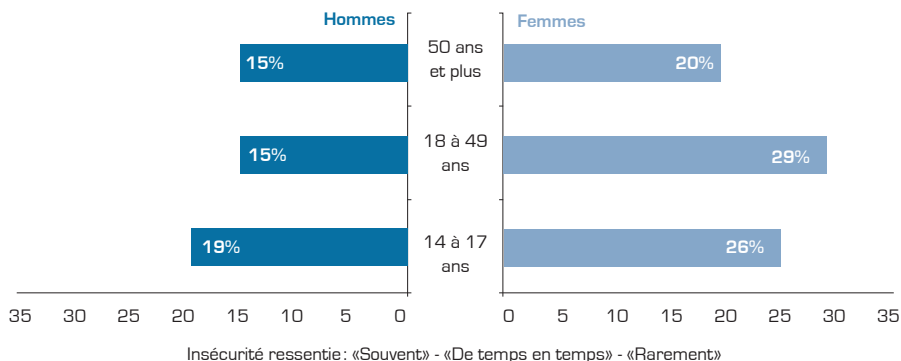
Trois femmes de 18 à 49 ans sur dix ont déclaré partager cette sensation contre 15% chez les hommes de la même catégorie d'âge. Enfin, parmi les femmes de 50 ans ou plus, 20% ont dit qu'il leur arrivait de ressentir de l'insécurité dans leur quartier tandis qu'ils sont 15% chez leurs homologues masculins.

À NOTER

Entre 2007 et 2013, **PRÈS DE 18% DES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS** ont déclaré qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité dans leur quartier **CONTRE 23% CHEZ LES 14-34 ANS.**

ONDRP, Repères n°28

■ L'insécurité ressentie dans le quartier selon le sexe et l'âge du répondant



n°18

Le sentiment d'insécurité ressenti au domicile

16%

des personnes de 14 ans et plus ressentent de l'insécurité au domicile

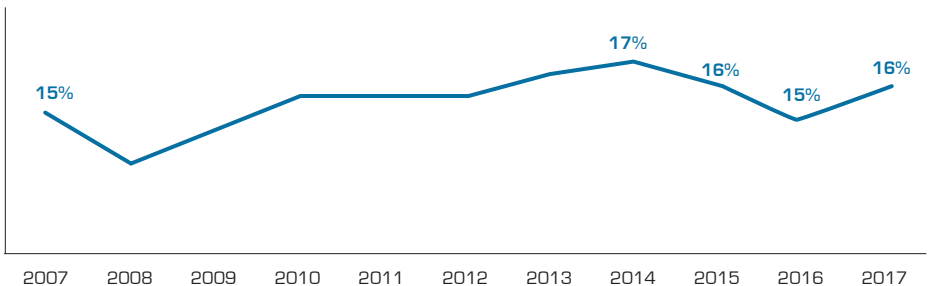
EN 2017



En 2017, la fréquence du sentiment d'insécurité au domicile connaît une légère hausse. En effet 16% des personnes de 14 ans et plus déclarent qu'il leur est arrivé de ressentir de l'insécurité chez elles en 2017, soit un peu plus de 8,2 millions de personnes (contre 15% en 2016).

Une femme sur cinq déclare ressentir de l'insécurité à son domicile contre un homme sur dix.

L'insécurité ressentie au domicile



Insécurité ressentie «Souvent» - «De temps en temps» - «Rarement»

En 2017, près de 16% des personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine ont déclaré qu'il leur est arrivé de ressentir de l'insécurité au sein de leur domicile, ce qui représente un peu plus de 8,2 millions de personnes. Dans le détail, 2% ont dit éprouver «souvent» cette sensation, 6% déclarent que ça leur est arrivé «de temps en temps» et près de 8% disent que cela leur est arrivé «rarement».

C'est en 2014 que la fréquence du sentiment d'insécurité au domicile a atteint son niveau le plus haut avec 17% des personnes de 14 ans et plus qui déclaraient se sentir en insécurité chez elles. Cette part a depuis connu deux années de baisse consécutive observée en 2015 et en 2016.

La fréquence du sentiment d'insécurité mesurée au domicile en 2017 connaît une hausse d'un point par rapport à 2016, année durant laquelle 15% déclaraient ressentir de l'insécurité au sein de leur logement. On retrouve ainsi, en 2017, le niveau estimé en 2015.

> HOMMES ET FEMMES FACE À L'INSÉCURITÉ

En 2017, une femme âgée de 14 ans et plus sur cinq déclare se sentir «souvent», «de temps en temps» ou «rarement» en insécurité à son domicile (20%). La proportion d'hommes se sentant en insécurité au sein de leur logement a également évolué à la hausse, 10% déclaraient ressentir de l'insécurité à leur domicile en 2016 contre 11% en 2017 soit une hausse de 2 point sur un an. On retrouve ainsi en 2017, une proportion d'hommes déclarant ressentir de l'insécurité chez eux équivalente à celle observée en 2014 (12%). La hausse de la proportion de personnes

déclarant se sentir en insécurité au domicile observée pour l'ensemble de la population est ainsi statistiquement attribuable aux hommes [hausse non significative chez les femmes].

> L'INSÉCURITÉ AU DOMICILE SELON LES ÂGES

De manière générale, le sentiment d'insécurité ressenti au sein du domicile a tendance à augmenter avec l'âge.

En 2017, un peu moins de 14% des jeunes de 14 à 17 ans ont déclaré qu'il leur est arrivé «souvent», «de temps en temps» ou «rarement» de ressentir de l'insécurité au sein de leur domicile. Cette part s'élève à 15% parmi les 18 à 49 ans et à près de 17% chez les individus de 50 ans et plus.

Près de 17% des filles ayant entre 14 et 17 ans ont dit qu'il leur est arrivé de ressentir de l'insécurité chez elles tandis que cette perception est partagée par 10% de leurs homologues masculins.

EN CHIFFRES

20%

des femmes disent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité chez elles



11%

des hommes disent qu'il leur arrive de se sentir en insécurité chez eux



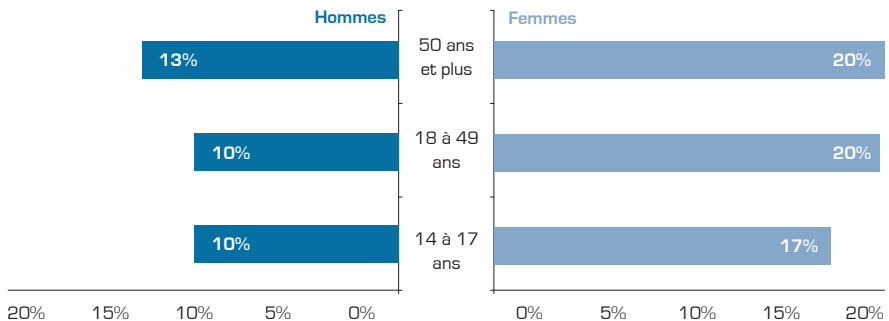
Parmi les femmes âgées de 18 à 49 ans, environ 20% ont déclaré ressentir de l'insécurité au sein de leur domicile contre un homme sur dix pour la même tranche d'âge (10%). Ce ressenti est partagé par deux femmes sur dix lorsqu'elles sont âgées de 50 ans ou plus tandis que chez les hommes, ils sont 13% à éprouver ce sentiment.

À NOTER

Entre 2007 et 2013, **PRÈS DE 18% DES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS** ont déclaré qu'il leur arrivait de se sentir en insécurité chez elles contre **14% CHEZ LES 14-34 ANS.**

ONDRP, Repères n°28

L'insécurité ressentie au domicile selon le sexe et l'âge du répondant



Insécurité ressentie: «Souvent» - «De temps en temps» - «Rarement»

Source: Enquêtes «Cadre de vie et sécurité», Insee-ONDRP-SSMSi, 2007-2017

Champ: Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine

POUR EN SAVOIR +

- > **Observer des phénomènes de drogue dans le quartier est-il synonyme de gêne ?**
la note de l'ONDRP n°1
- > **Dans quelle mesure observer des phénomènes de consommation exagérée d'alcool dans son quartier, se traduit par de la gêne ?**, *la Note de l'ONDRP n°2*
- > **Des niveaux de violence et un sentiment d'insécurité hétérogènes selon le lieu de résidence**, *la Note de l'ONDRP n°4*
- > **Le projet européen Margin sur le sentiment d'insécurité**, *Grand Angle n°45*

N°19

Les préoccupations majeures en France

Les actes terroristes perpétrés en France en 2015 ont profondément modifié le classement traditionnel des préoccupations sociales des français exprimées dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité ».

Quasiment inexistante avant les attaques des 7 et 9 janvier 2015 et de l'attentat du Bataclan en novembre 2015, le terrorisme est aujourd'hui la première source de préoccupation des français, devançant le chômage et la précarité de l'emploi, la santé, l'environnement, la délinquance, la pauvreté, la sécurité routière, le racisme et la discrimination.

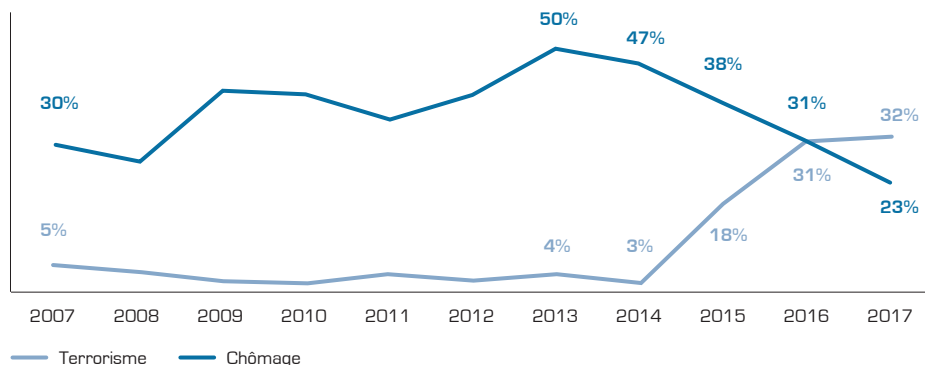


32%

des personnes de 14 ans et plus sont préoccupées par le terrorisme

EN 2017

Les deux principales sources de préoccupation des français



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSi, 2007-2017.
Champ : Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

En 2017, une personne sur trois âgée de 14 ans et plus cite le terrorisme et les attentats comme le problème le plus préoccupant pour la société française actuelle (32 %, soit 16,4 millions de personnes).

Il est important de rappeler que la collecte de données pour l'édition 2017 de l'enquête CVS s'est déroulée quelques mois après l'assassinat du couple de policiers à Magnanville (13 juin 2016) et l'attentat de Nice durant la célébration de la fête nationale. En 2016, l'enquête avait été conduite peu de temps après les attentats du 13 novembre 2015. Le cumul de ces événements pourrait être à l'origine de la forte augmentation de la proportion de personnes qui déclarent que le terrorisme et les attentats étaient, selon eux, l'une des principales sources d'inquiétude en 2016.

L'année 2017 connaît, de manière toutefois bien moins marquée que les deux années précédentes, une hausse de la part des français se disant avant tout préoccupés par le terrorisme, celui-ci étant dorénavant la première source de préoccupation. La proportion observée en 2017 reste ainsi proche de celle mesurée en 2016 (31%). Cependant elle est supérieure de 14 points comparée à celle observée en 2015 et de 29 points comparée à celle de 2014.

➤ LE TERRORISME, PREMIÈRE PRÉOCCUPATION EN 2017

En 2016, le terrorisme était déjà la première préoccupation des français, au même titre que le chômage et la précarité de l'emploi. En effet, 31 % estimaient que le terrorisme était le problème le plus préoccupant pendant qu'une proportion identique de personnes déclaraient être davantage préoccupées par le chômage (31%).

En 2017, la proportion de personnes inquiètes à cause du terrorisme et des attentats prend le pas sur celle mesurée pour le chômage. Désormais moins d'une personne sur quatre cite le chômage comme étant le problème le plus préoccupant pour la société (23%).

À titre de comparaison, en 2014, près d'un français sur deux confiait être préoccupé par le chômage et la précarité de l'emploi (47%) tandis que seuls 3% de la population estimaient que le terrorisme était le phénomène à traiter en priorité.

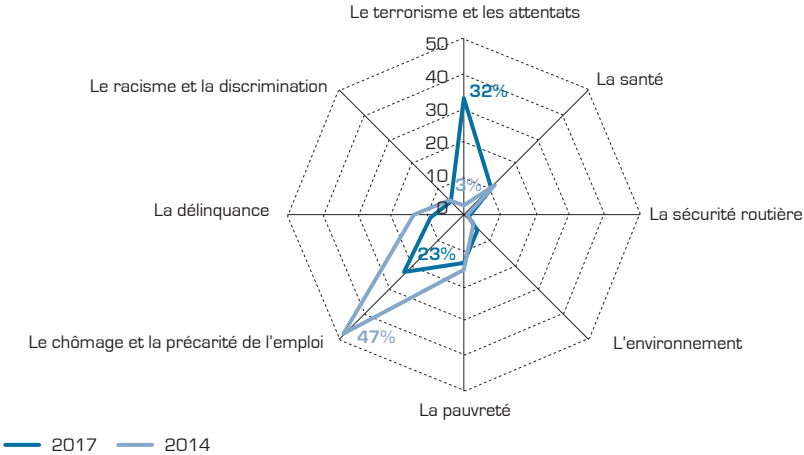
Même si le chômage semble moins inquiéter les français, on constate cependant qu'ils se déclarent au fil du temps également moins préoccupés par la délinquance. Un peu moins de 14% des français confiaient être préoccupés par celle-ci en 2014 contre 9% en 2017. La pauvreté semble également moins préoccuper les français (15% en 2014 contre 13% en 2017).

À NOTER

LE CHÔMAGE RESTE UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE pour les français. L'étude du baromètre IRSN¹, met en évidence un lien entre la préoccupation exprimée par les français au sujet du chômage et l'évolution du taux de chômage moyen observé. Le repli de cette préoccupation pourrait donc être, au moins en partie, attribuable à la baisse effective des indicateurs du chômage.

[1] <http://barometre.irsn.fr/barometre2017/#page=1>

Évolutions des différentes sources de préoccupation



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSi, 2007-2017.
Champ : Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

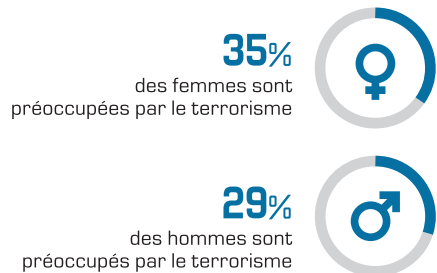
LES PRÉOCCUPATIONS DES HOMMES ET DES FEMMES

Contrairement à 2016, lorsque seules les femmes plaçaient le terrorisme en tête du classement des préoccupations, les résultats de l'enquête de 2017 révèlent que les hommes déclarent être également davantage préoccupés par le terrorisme que par d'autres problèmes de société.

Près de 35% des femmes de 14 ans et plus interrogées en 2017 citent le terrorisme comme le problème actuel le plus préoccupant en France. Ce sentiment était partagé par 33% des femmes en 2016 et un peu moins de 20% en 2015. Entre 2007 et 2014, un peu moins de 4% des femmes estimaient que le terrorisme était le problème le plus préoccupant. Parmi les hommes, 29% de ceux enquêtés en 2017 voient le terrorisme comme le principal problème auquel doit faire

face la société française. Comparé à 2016, cette proportion est relativement stable [28%] mais est supérieure de près de 12 points comparé à 2015 [17%]. Entre 2007 et 2014, le sentiment de préoccupation pour le terrorisme ne concernait que 3% des hommes.

EN CHIFFRES



Environ 21 % des femmes interrogées en 2017 déclarent que le chômage est le problème à traiter en priorité. Cette opinion était partagée par 28 % de celles sondées en 2016. Les hommes, qui désignaient le chômage comme le problème à traiter en priorité en 2016 (34 %), ne sont plus que 26 % à partager cet avis en 2017.

➤ LA PEUR DU TERRORISME SELON LES ÂGES

De manière générale, la préoccupation pour le terrorisme a tendance à diminuer avec l'âge. Parmi les personnes âgées de 14 à 17 ans, 46 % se disent préoccupées par le terrorisme et les attentats. Cette part s'élève à 35 % chez les 18 à 49 ans et à 27 % chez les individus de 50 ans et plus. En 2017, plus d'une fille âgée de 14 et 17 ans sur deux cite le terrorisme comme étant le problème le plus préoccupant pour la société (53 %). Parmi les garçons de la même catégorie d'âge, 39 % partagent cet avis.

Environ 39 % des femmes ayant entre 18 et 49 ans ont cité le terrorisme et les attentats comme le problème actuel le plus inquiétant contre 31 % chez leurs homologues masculins. Enfin, trois femmes âgées de 50 ans ou plus sur dix confient que le terrorisme et les attentats sont pour elles, les phénomènes les plus préoccupants pour la société (29 %) tandis que chez les hommes de cette même catégorie d'âge, cela concerne une personne sur quatre (25 %).

EN CHIFFRES

21%

des femmes sont préoccupées par le chômage

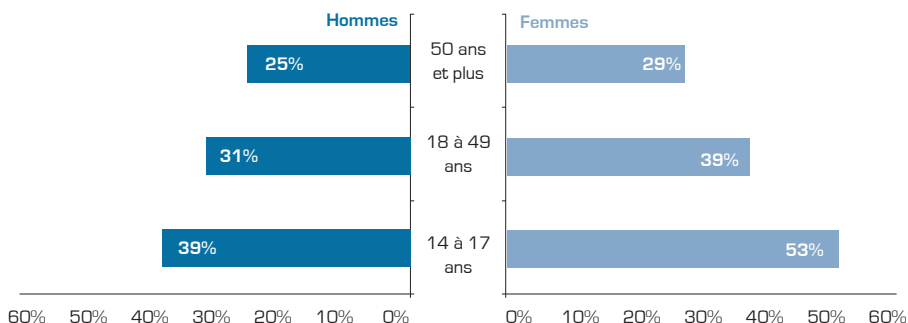


26%

des hommes sont préoccupés par le chômage



La préoccupation pour le terrorisme selon le sexe et l'âge du répondant



N°20

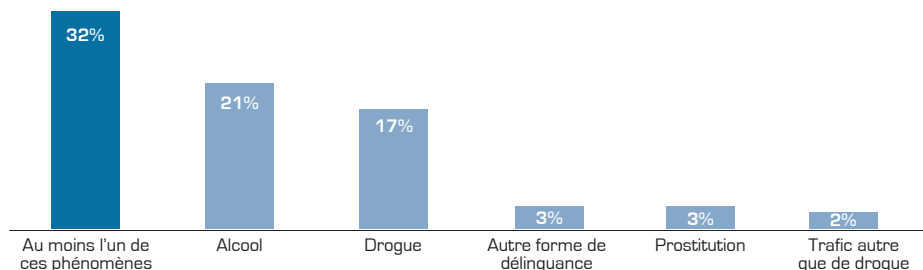
Les phénomènes observés dans le quartier

L'enquête CVS permet d'évaluer la part de la population témoin de certains phénomènes dans leur quartier, tels que la consommation exagérée d'alcool, la consommation ou le trafic de drogue, les trafics divers, la prostitution ou toute autre forme de délinquance. En 2017, près de 32 % des personnes de 14 ans et plus ont déclaré qu'il lui leur est arrivé d'observer, dans leur quartier ou leur village l'un de ces phénomènes au cours des 12 derniers mois, soit 8,8 millions de personnes.

Cependant la fréquence d'observation varie selon le lieu de résidence. Seuls 17% des personnes vivant en commune rurale ont dit avoir observé au moins l'un de ces phénomènes contre 48% des individus résidant en agglomération parisienne.



Les phénomènes observés dans le quartier



Le phénomène le plus fréquemment observé est celui de la consommation exagérée d'alcool. En effet, plus d'une personne sur cinq a déclaré avoir observé ce phénomène (21 %). Dans le détail, 8 % ont dit que cela arrivait « souvent » et 13 % « de temps en temps ». La consommation ou le trafic de drogue sont également des phénomènes couramment observés dans l'environnement proche du logement. On estime à 17 % la part de la population qui observe « souvent » ou « de temps en temps » de tels phénomènes. Un peu moins de 3 % des personnes de 14 ans et plus ont dit avoir observé de la prostitution dans leur village ou leur quartier, tandis que 2 % ont confié avoir été indirectement témoins d'autres trafics tels que le recel de voitures ou de deux-roues, de pièces de voiture, de matériel électronique ou de tout autre trafic en dehors de celui de stupéfiants.

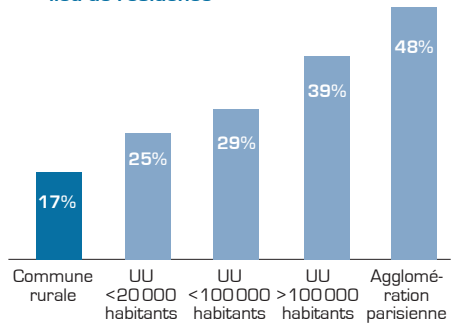
Enfin 3 % déclarent avoir assisté à d'autres formes de délinquance (il peut s'agir par exemple : de destructions ou de dégradations de biens, qu'ils soient publics ou privés, avoir été témoin d'agressions, de vols, d'altercations ou de règlements de compte, de délits routiers, etc.).

➤ LA FRÉQUENCE D'OBSERVATION VARIE SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE

Un peu moins de deux personnes sur dix vivant en commune rurale ont dit avoir observé « souvent » ou « de temps en temps » au moins l'un des phénomènes évoqués dans l'enquête CVS au sein de leur quartier ou leur village au cours des 12 derniers mois (17 %). Ce taux fluctue en fonction du lieu d'habitation. En effet un quart des individus résidant au sein d'une unité urbaine¹ de moins de 20 000 habitants ont déclaré avoir été témoins d'au moins l'un des phénomènes (25 %).

Cette part s'élève à 29 % parmi les personnes vivant dans une unité urbaine comportant entre 20 000 et 99 999 habitants, tandis que cela concerne 39 % des résidents d'unité urbaine de 100 000 habitants et plus. Enfin près de la moitié des personnes vivant en agglomération parisienne ont dit qu'il leur est déjà arrivé d'observer, au sein de leur quartier, au moins l'un des phénomènes abordés au cours des 12 derniers mois.

La fréquence d'observation d'au moins l'un des phénomènes évoqués selon le lieu de résidence



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMsi, 2007-2017

Champ : Personnes de 14 ans et plus résidant en France métropolitaine.

POUR EN SAVOIR +

➤ **Observer des phénomènes de drogue dans le quartier est-il synonyme de gêne ?** *La note de l'ONDRP n°1*

➤ **Dans quelle mesure observer des phénomènes de consommation exagérée d'alcool dans son quartier, se traduit par de la gêne ?** *La note de l'ONDRP n°2*

[1] L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire au moins 2 000 habitants dans laquelle deux habitations sont séparées par moins de 200 mètres, c'est ce qu'on appelle la zone de bâtie. Chacune de ces communes doit recenser plus de la moitié de sa population dans cette zone.

Chiffres clés



L'insécurité
au domicile



L'insécurité
dans le quartier



Les préoccupa-
tions sociétales



L'observation
de phénomènes
de délinquance

(14 ans et plus)

16%

se sentent
EN INSÉCURITÉ
AU DOMICILE



EN AUGMENTATION
d'un point par rapport
à 2016 - **PLUS BAS**
QUE LE MAXIMUM
atteint en 2014 (17%)

21%

se sentent en
INSÉCURITÉ DANS
LEUR QUARTIER OU
LEUR VILLAGE



EN AUGMENTATION
d'un point par rapport
à 2016 - **NIVEAU**
ÉLEVÉ depuis 2013

LE TERRORISME
devient le problème le
plus préoccupant de
la société (32%)

23%

considèrent
LE CHÔMAGE comme
étant le principal
problème de la
société



32%

ont observé
des **PHÉNOMÈNES**
DE DÉLINQUANCE
DANS LEUR
QUARTIER ou leur
village en 2016



20%

DES FEMMES se
sentent en insécurité
contre
11% des hommes



26%

DES FEMMES se
sentent en insécurité
contre
16% des hommes



35%

DES FEMMES
citent
LE TERRORISME
comme le problème
le plus préoccupant
contre **29% des**
hommes



21%

des personnes
ont observé de la
CONSOMMATION
EXCESSIVE D'ALCOOL



14%

des 14 - 17 ans
se sentent en
insécurité contre
17% des 50 ans et
plus



23%

des 14 - 17 ans
se sentent en
insécurité contre
19% des 50 ans et
plus



46%

des 14 - 17 ans
déclarent
LE TERRORISME
comme le problème
le plus préoccupant
contre **27%**
des 50 ans et plus.



17%

ont observé de la
consommation ou du
trafic **DE DROGUE**



Directrice de la publication :

Hélène CAZAUX-CHARLES, Directrice de l'Institut national
des hautes études de la sécurité et de la justice

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

Contact : Christophe SOULLEZ, chef de l'ONDRP
01 76 64 89 67 - 06 07 12 29 73 - christophe.soullez@inhesj.fr



Retrouvez l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
sur facebook et twitter



Consultez en ligne
le rapport annuel 2017



Institut national des hautes études
de la sécurité et de la justice